

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE GROS-MORNE
À SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS ET À
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 septembre 2008 à 19 h 30
Salle municipale
104, route Principale
Madeleine-Centre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA..... 12

M. Sylvain Archambault

CAMP DE LA HAUTE MADELEINE 14

M. Martin Proulx

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 15

M. Luc Leblanc

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. GASTON HERVIEUX 25

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT 34

M. ALAIN R. BEAULIEU 55

M. MARTIN PROULX 61

M. GASTON HERVIEUX 75

M. ALAIN R. BEAULIEU 85



SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de Parc éolien de Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, par Cartier énergie éolienne inc.

10

Mon nom est Pierre Fortin et j'ai été désigné par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Pierre Renaud, pour présider cette Commission, et je serai assisté par mes collègues commissaires, madame Lucie Bigué et monsieur John Haemmerli.

15

Je précise que nous sommes, madame Bigué, monsieur Haemmerli et moi-même, assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et disposons des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce Code vise à assurer la transparence, l'impartialité, la neutralité des commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

20

Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la Commission. À ma gauche, mesdames Julie Crochetière et Julie Milot qui sont analystes, ainsi que madame Sophie Hamel-Dufour qui est à l'arrière, qui agiront comme intermédiaires entre les participants et la Commission.

25

À l'arrière, madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission; c'est elle qui s'occupe de la logistique et de la gestion documentaire. Également à l'arrière, monsieur Jean-Sébastien Fillion, le conseiller en communication; il est responsable des relations avec les citoyens et les médias ainsi que la tenue du registre dont je reparlerai un peu plus tard.

30

L'organisation technique et la logistique de l'audience sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Monsieur Michel Filteau est responsable de l'organisation technique et monsieur Jean Métivier est responsable de la régie sonore. Madame Denise Proulx est la sténotypiste officielle de la Commission, et je reviendrai sur son rôle un peu plus tard aussi.

35

Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Notre mission est d'informer et de consulter la population, de manière à fournir au ministre un éclairage dans la prise de décision gouvernementale sur certains projets, dans une perspective de développement durable.

40

45 Il est important de souligner que chaque commission d'enquête du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de l'analyse et du contenu de son rapport. Les projets qui leur sont soumis sont examinés dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

50 Par ailleurs, l'Assemblée nationale adoptait en 2006 la Loi sur le développement durable, ayant pour objet d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique. Cette loi engage les ministères et organismes à identifier les actions qu'ils mèneront pour contribuer à l'atteinte de la stratégie gouvernementale de développement durable.

55 Le BAPE s'est donné à cet effet son propre plan d'action de développement durable disponible sur son site Web. Le plan prévoit entre autres choses que les commissions d'enquête considèrent l'ensemble des seize (16) principes de développement durable dans leur démarche d'analyse.

60 Le mandat qui a été confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est de tenir une audience publique concernant le projet de Parc éolien de Gros-Morne par Cartier énergie éolienne, et de lui faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que je vous résume brièvement.

65 Dans un premier temps, un promoteur, qui veut réaliser un projet qui est soumis à cette procédure, dépose un avis de projet au ministre. Dans un deuxième temps, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur du projet doit produire.

70 Suite à son dépôt au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'étude d'impact est soumise à une consultation, tant à l'intérieur de ce ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

75 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, celui-ci donne alors mandat au BAPE de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information et de consultation publique qui dure normalement quarante-cinq (45) jours. Pendant cette période qui s'est déroulée du 3 juin au 18 juillet pour le projet Gros-Morne, tout citoyen, groupe ou municipalité pouvait demander au ministre la tenue d'une audience publique sur le projet.

80 Dans le cas du projet de Gros-Morne, il y a eu trois (3) demandes d'audience publique. Le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat qui vient

de vous être présenté et qui débute officiellement le 15 septembre 2008, c'est-à-dire aujourd'hui même.

90 Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les audiences du BAPE précise que de tels mandats durent un maximum de quatre (4) mois. Par conséquent, le président du BAPE doit déposer le rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 janvier 2009. Pour sa part, le ministre doit rendre public le rapport dans les soixante (60) jours suivants.

95 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale.

100 C'est à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fait une recommandation au Conseil des ministres. Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet, avec ou sans modification, et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser.

105 La Commission n'est donc pas décisionnelle, son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et les organismes qui participeront à nos travaux.

110 J'aimerais souligner que cette audience du BAPE, puisqu'il s'agit d'un processus public, facilite l'accès à l'information entourant le projet à l'étude. Elle représente un atout important pour les citoyens mais aussi pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs chargé de faire l'analyse environnementale.

115 Aussi pour les citoyens, qu'ils soient en faveur du projet ou non, il s'agit d'un moment privilégié pour obtenir certaines précisions sur le projet auprès du promoteur et des personnes-ressources. Je vous invite donc à profiter de la tribune qui vous est offerte pour vous informer davantage, questionner le projet et émettre des suggestions dans le but de bonifier le projet.

120 Maintenant, j'aimerais vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux (2) parties bien distinctes. Ce soir, nous amorçons la première partie. Celle-ci est consacrée au questionnement. Elle a pour but de permettre aux citoyens et à la Commission d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet et de ses impacts.

125 En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes vos questions au promoteur et aux personnes-ressources pour bien saisir les enjeux, comprendre entre autres si le projet est optimisé, ou s'il répond à votre vision du développement de la région.

130 Ce soir et demain, c'est le moment de poser des questions, sans toutefois exprimer des opinions ou prendre position. Vous pourrez exprimer votre opinion seulement lors de la deuxième partie de l'audience. En ce qui concerne la première partie, les séances se poursuivront demain après-midi à treize heures (13 h) puis à dix-neuf heures (19 h) ici même, à la salle municipale de Sainte-Madeleine.

135 Je vous informe aussi que la Commission a reçu un mandat similaire pour l'étude du projet de Parc éolien de Montagne Sèche, toujours par le même promoteur, Cartier énergie éolienne. Nous débuterons l'audience pour ce projet mercredi soir dès dix-neuf heures (19 h) à la salle des Chevaliers de Colomb à Cloridorme, et nous poursuivrons le lendemain à treize heures (13 h) et à dix-neuf heures (19 h) à cet endroit.

140 Quant à la deuxième partie, elle est consacrée aux présentations des mémoires et aux présentations verbales. Elle a pour but de nous faire connaître votre opinion sur le projet. Nous entendrons tous ceux et celles qui le désirent.

145 Ce qui est important, c'est de s'inscrire au préalable pour qu'on puisse vous réserver suffisamment de temps pour votre présentation. La deuxième partie de l'audience publique va se tenir à partir du mercredi le 15 octobre prochain. Cette deuxième partie pourrait se poursuivre les jours suivants en fonction du nombre d'interventions qui nous auront été signifiées.

150 Les coordonnées pour la deuxième partie seront annoncées plus tard en fonction du nombre de mémoires déposés et aussi de l'origine des participants. Vous êtes priés d'informer madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat, qui est située à l'arrière de la salle, avant le 1^{er} octobre, de votre intention de présenter un mémoire ou de venir vous exprimer sur le projet, afin de faciliter l'organisation de la logistique. Vous avez jusqu'au jeudi 9 octobre pour nous faire parvenir votre mémoire.

155 Le dépôt préalable des mémoires permet à la Commission de prendre connaissance du contenu de ceux-ci avant l'audience et ainsi préparer les séances publiques. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans vous présenter lors des séances.

160 Vous trouverez à la table à l'arrière de la salle l'information relative à l'élaboration et la transmission d'un mémoire ou d'une présentation verbale, elle se trouve dans votre dépliant intitulé "Comment participer". Il importe que votre mémoire soit signé et que vos coordonnées soient inscrites de façon à ce que la Commission puisse être en mesure de vous rejoindre. Si vos coordonnées ne sont pas inscrites, la Commission ne pourra considérer votre mémoire.

165 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la Commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle, alors que d'autres pourront être jointes par un lien téléphonique ou par écrit au besoin. Les personnes-ressources se trouvent aux deux (2) tables à l'avant de la salle, à votre droite.

175 J'invite maintenant les porte-parole à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de l'organisme, s'il en est, qui les accompagnent et qui seront disponibles pour répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques. Par ailleurs, si vous déposez des documents ce soir, veuillez indiquer le ou les documents déposés. Je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR M. DENIS TALBOT:

180 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Mon nom est Denis Talbot, je travaille au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, à la Direction des évaluations environnementales. Mon rôle est d'être coordonnateur des projets énergétiques au Service des projets en milieu terrestre. Je vais agir à titre de porte-parole.

185 Ce soir, je suis accompagné de madame Hélène Desmeules, du même service. Également dans la salle, il y a monsieur Claude Dugas de la Direction régionale de l'analyse de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui est présent, qui peut répondre aux questions concernant la Direction régionale plus spécifiquement. Et je vous avise que monsieur Dugas va être présent uniquement ce soir pour la présente audience.

190 Il y a également monsieur Réal Carpentier de la Direction du patrimoine écologique et des parcs, responsable des dossiers réserves écologiques, aires protégées, qui est présent pour répondre aux questions de la Commission dans la salle. Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

195
200 Merci.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PAR M. DANICK BOULAY:

205 Bonsoir monsieur le Président, les Commissaires. Mon nom est Danick Boulay du ministère des Ressources naturelles, plus particulièrement du secteur de l'Énergie, des Mines et du Territoire. Je fais l'analyse des parcs éoliens et ça, qui mène en grande partie jusqu'à l'émission des droits fonciers.

210 Je suis ce soir accompagné d'un collègue pour le domaine Faune du ministère. Il est assis à la table derrière moi, c'est Claudel Pelletier. On est les deux (2) membres qui représentent le ministère des Ressources naturelles pour ce soir.

Demain, il est possible d'avoir un représentant du secteur Forêts qui pourrait être présent demain pour les prochaines séances.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des documents à déposer?

220 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Oui, j'ai remis des documents, là, tout à l'heure à la salle, à l'arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Je reviens au ministère du Développement durable, est-ce que vous avez déposé des documents ce soir?

PAR M. DENIS TALBOT:

230 J'aurais peut-être certains documents, mais je pense que je vais les déposer à mesure que le sujet va être abordé, comme ça, on saura exactement...

PAR LE PRÉSIDENT:

235 OK.

PAR M. DENIS TALBOT:

240 J'ai pas de documents vraiment précis pour l'instant, là, mais j'aurais des choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

245 Du côté du MRNF, est-ce que vous pouvez nous dire quels documents vous avez déposés?

PAR M. DANICK BOULAY:

250 Oui. C'était le PRDTP, volet éolien, le PRDTP qui est le Plan régional de développement du territoire public. Il y avait le cadre d'analyse pour un projet éolien, et aussi le guide pour l'intégration et l'harmonisation, là, dans les paysages pour un parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

255 OK, merci beaucoup.

PAR M. DANICK BOULAY:

Et il y a aussi, si je peux rajouter, il y a aussi une feuille avec un lien puisque ces documents-là sont disponibles, là, sur le site Internet du ministère.

260

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. On y reviendra tout au long de l'audience.

265

Vous avez quelque chose à ajouter? Quel est votre nom pour les besoins de la sténotypie?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Claudiel Pelletier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune. On m'avait demandé aussi de déposer des documents, donc c'est des plans de rétablissement des trois (3) espèces d'oiseaux de proie qui sont désignées et menacées, ainsi que des mesures de protection en forêt publique, et puis il y avait aussi quelques informations concernant la télémétrie qui est amorcée sur les oiseaux de proie.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

280

D'autres documents, non, ça va?

Du côté de la MRC de la Haute-Gaspésie?

PAR Mme KARINE THÉRIAULT:

285

Bonsoir. Mon nom est Karine Thériault, je représente ce soir la MRC de la Haute-Gaspésie. Mon rôle, moi, à la MRC, c'est de m'occuper de l'aménagement du territoire. Mais il y a une personne d'autre qui m'accompagne ce soir, donc je suis la seule représentante.

290

Et j'ai remis à madame Poliquin copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes qui est en vigueur présentement sur le territoire de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

OK, merci beaucoup.

Du côté de la Municipalité de Saint-Maxime.

PAR M. HILAIRE LEMIEUX:

300

Oui, bonsoir. Moi, j'ai pas déposé de documents comme tels...

PAR LE PRÉSIDENT:

305

Quel est votre nom monsieur, s'il vous plaît?

PAR M. HILAIRE LEMIEUX:

310

Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier. J'ai pas déposé comme tels, avant la séance, de documents.

Par contre, j'ai des documents de règlement de modification au Règlement de zonage qu'on a faits en 2004, même avant le RCI de la MRC. Je pense que je les déposerai au fur et à mesure que les besoins seront là.

315

J'ai d'autres documents aussi, là, comme les négociations qui se sont déroulées en 2004; on avait nommé une firme d'avocats pour faire les négociations qui représentait un certain nombre de municipalités, pas juste de notre MRC mais également de Baie-des-Sables et ce coin-là, de la MRC de Matane.

320

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lemieux.

325

Du côté de la Municipalité de Sainte-Madeleine.

PAR M. ANDRÉ HUET:

330

Oui bonjour, André Huet, pour la Municipalité de Sainte-Madeleine, je suis inspecteur municipal, et Suzanne Roy, secrétaire-trésorière, qui est avec moi dans la salle. J'ai pas de documents à remettre pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Merci beaucoup monsieur Huet.

340

Donc aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle, si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions pour apporter de l'information supplémentaire utile à nos travaux, ou encore un angle du dossier que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience pour obtenir le droit de parole, ou encore en discuter avec madame Crochetière lors des pauses.

345 J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des séances publiques prévoient en premier lieu que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leur demande d'audience pour le projet de Gros-Morne. Je les inviterai donc tout à l'heure, à tour de rôle, à présenter les motifs de leur requête.

350 En second lieu, une fois les requêtes présentées, j'inviterai le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Luc Leblanc, à présenter les membres de son équipe et à nous entretenir pendant environ vingt (20) minutes sur le contenu de son projet qu'il soumet, des répercussions qu'il anticipe et des modifications apportées depuis son dépôt s'il y a lieu.

355 Après la présentation de monsieur Leblanc, nous ferons une pause de quinze (15) minutes et c'est à ce moment-là que le registre sera ouvert. Il s'agit du registre auquel vous devez vous inscrire pour venir poser vos questions. À la reprise de la séance, après la pause, j'appellerai les participants à venir poser leurs questions et ce, dans l'ordre dans lequel ils se seront inscrits au registre.

360 Voici maintenant les règles de procédure de l'audience publique et la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Je permettrai deux (2) questions par intervention en évitant les sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

365 Vous avez aussi la possibilité de vous réinscrire par la suite au registre pour poser d'autres questions supplémentaires. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous réinscrire et vous serez toujours les bienvenus.

370 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question et ils doivent être courts.

375 Je rappelle que la première partie de l'audience est consacrée à la cueillette d'informations qui vous permettra de vous faire une meilleure idée sur le projet, et vous aurez l'opportunité, en deuxième partie de l'audience publique, de venir présenter vos opinions.

380 La Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle. Toutes les questions doivent toujours m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions; aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les personnes-ressources ou les citoyens. Cette façon de faire contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable à tous.

Afin d'assurer le respect de tous les participants, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos

385 diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser les débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE, les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles de procédure du BAPE constitue la meilleure façon d'éviter aussi les poursuites en dommages.

390 Si les réponses aux questions ne peuvent pas être données immédiatement, la Commission se chargera de l'obtenir le plus rapidement possible. Ces réponses feront partie du dossier, elles seront disponibles dans le site Internet du BAPE et dans le centre de consultation.

395 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit leur dépôt. Dans le même ordre d'idées, je tiens à vous informer que tout ce qui est dit en séance est enregistré, et que les transcriptions de la sténotypiste seront disponibles dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Elles seront également disponibles sur le site Internet du BAPE.

400 Par ailleurs, si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où ledit document est demandé. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". La Commission fixera alors une
405 rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourraient être encourue.

410 La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront alors d'un délai pour réagir à cette décision.

415 Le participant qui doit déposer un document ou donner une information lors de l'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à madame Poliquin, coordonnatrice du secrétariat, qui se chargera de vérifier auprès de la Commission; madame Poliquin est à l'arrière comme je l'ai dit tout à l'heure.

420 Dans le cadre de la présente audience publique, la Commission réalise aussi un projet pilote qui vise, nous l'espérons, à aller au-delà du questionnement en testant des hypothèses de travail pour mieux préparer vos mémoires. Je m'explique!

425 À la fin de la séance de demain soir, et une fois que toute l'information nécessaire à l'analyse du projet sera disponible, nous ouvrirons un registre parallèle au registre des questions. Ce nouveau registre vous permettra de pouvoir prendre la parole pour faire des propositions de bonification au projet. Je vous inviterai à venir présenter vos propositions en fonction de l'ordre d'inscription prévu à ce nouveau registre.

430 Une fois que ces présentations de propositions seront terminées, nous prendrons une pause. Pendant cette pause, ceux ayant présenté des propositions seront invités à discuter avec les analystes, les dames à votre droite, à ma gauche, afin de s'assurer que le résumé des propositions est concordant avec ce qu'ils ont énoncé.

435 De leur côté, le promoteur, les personnes-ressources seront également invités à rencontrer les analystes pour indiquer qu'ils souhaitent prendre la parole pour réagir aux propositions. La pause permettra tant au promoteur qu'aux personnes-ressources de mieux préparer leurs réponses.

440 Au retour de la pause, la liste des propositions des citoyens sera projetée à l'écran. La Commission entendra alors les réponses du promoteur qui sera invité à commenter chacune des propositions et les réponses des personnes-ressources qui voudront bien intervenir.

445 Afin d'éviter les débats, les participants ne seront pas invités à réagir aux réponses du promoteur et des personnes-ressources, sauf si leur proposition avait été mal interprétée. Si, selon le promoteur ou les personnes-ressources, des propositions exigent plus de temps de réflexion avant de pouvoir fournir une réponse, la Commission donnera une date limite pour recevoir ces informations. Ces informations seront rendues publiques lorsqu'elles seront disponibles.

450 Par ce projet pilote, la Commission souhaite offrir aux participants encore plus d'information pour la préparation de la deuxième partie, soit la rédaction de leur mémoire, et offrir au promoteur ainsi qu'aux personnes-ressources la chance de s'exprimer sur des propositions concrètes.

455 Rappelons que le rôle du BAPE n'est pas d'approuver ou de rejeter les projets qui lui sont soumis, mais bien de s'assurer que si ces projets sont approuvés par le gouvernement, ils bénéficieront du meilleur contexte d'insertion possible. Voilà pourquoi il nous importe de travailler avec les requérants, les promoteurs et les personnes-ressources à trouver des pistes de bonification et de solution au projet étudié et aux enjeux qui en découlent, le tout dans une perspective de développement durable.

460 J'aimerais mentionner qu'il y a sept (7) centres de consultation pour le projet Gros-Morne. Tout au cours du mandat, les documents actuellement publics et ceux qui seront déposés pourront y être consultés.

465 Ces centres sont la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, 1, 1^{re} Avenue Ouest; la Bibliothèque Blanche-Lamontagne, 120, 7^e Rue Ouest, Sainte-Anne-des-Monts; la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes, 144, rue Principale, Madeleine-Centre; le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, 783, boulevard de Pointe-Navarre, Gaspé; et le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, 2, Riverside Ouest à Listuguj.

470 Il y a également deux (2) centres permanents: le bureau du BAPE à Québec et la
Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. Vous pouvez vous adresser à
l'arrière de la salle pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation.

475 La Commission dispose également d'un site Web où toute la documentation actuelle et
celle qui sera déposée dans le cadre de cette audience peuvent être consultées. Son adresse
est le www.bape.gouv.qc.ca et les gens à l'arrière de la salle pourront vous donner plus
d'information à ce sujet.

480 Enfin, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire
afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous
vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible sur vos chaises et le
retourner à l'arrière de la salle.

485 J'inviterais maintenant, à tour de rôle, les requérants à venir présenter les motifs pour leur
demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent, le cas échéant.

Donc j'inviterais pour la Société pour la nature et les parcs nationaux, monsieur Sylvain
Archambault.

490

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA**

495 **PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:**

Monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires. Je représente la Société,
je vous corrige, je m'excuse, la Société pour la nature et les parcs du Canada, appelée
communément la SNAP.

500

On est un organisme à but non lucratif environnemental pancanadien qui existe depuis
1963, et on regroupe environ plus de quinze mille (15 000) membres, une centaine de bénévoles
et on a treize (13) sections régionales dont une section au Québec depuis maintenant sept (7)
ans.

505

Notre mandat principal, c'est de voir à la création d'aires protégées sur les terres du
domaine public, donc on fait la promotion d'aires protégées, beaucoup de conscientisation
auprès des citoyens. Un deuxième mandat, c'est après la création des aires protégées, de voir à
ce qu'elles soient bien gérées, qu'il y ait pas de problèmes qui viennent mettre en péril leur
intégrité.

510

515 Avant de continuer, j'aimerais mettre quelque chose au clair, on a absolument rien contre l'énergie éolienne. Bien au contraire, dans le contexte qu'on vit présentement, de raréfaction des énergies fossiles, émissions de gaz à effet de serre, c'est un choix énergétique tout à fait sensé, en autant que les populations soient en accord, en autant que les paysages soient respectés et évidemment toutes les contraintes environnementales.

520 Le projet qui nous est présenté ici, le projet de Gros-Morne, a une caractéristique particulière, c'est qu'il entoure sur trois (3) côtés la Réserve écologique de Manche-d'Épée, et en plus il y a dix-huit (18) des éoliennes qui vont border la réserve écologique à quelques dizaines de mètres de distance; c'est cet aspect-là qui nous inquiète fortement.

525 Et avant d'aller plus loin sur les raisons de nos inquiétudes, je voudrais ouvrir une petite parenthèse sur la nature des réserves écologiques. Qu'est-ce que c'est, ce sont des aires protégées, souvent de très petite dimension, il y en a soixante-dix (70) au Québec.

530 Leur but premier, c'est de préserver, de façon intégrale, soit des écosystèmes très rares, des écosystèmes qui protègent les espèces menacées, des espèces rares, protéger aussi des écosystèmes qui sont représentatifs de toutes les régions du Québec. C'est des aires protégées très restrictives dans le sens qu'il y a aucune activité qui est permise, sauf les activités scientifiques, à l'occasion et très rarement, des activités éducatives. En tant que citoyen, j'ai pas le droit de pénétrer dans une réserve écologique, c'est à ce point restrictif.

535 L'idée, c'est de conserver des échantillons représentatifs du Québec, des choses rares, des choses fragiles, comme zones témoins pour la recherche scientifique, pour pouvoir, dans quelques générations, voir comment étaient ces écosystèmes-là. Dans le cas qui nous concerne, c'est une érablière à sucre à bouleau jaune qui est très rare en Gaspésie, donc c'est un écosystème à protéger.

540 Donc les dix-huit (18) éoliennes qui bordent la réserve écologique, il faut comprendre qu'elle est dans le fond d'une vallée, elle a le flanc très escarpé, il y a du déboisement, il y a des travaux, un chemin permanent, en permanence qui va peut-être faciliter l'accès par les gens non autorisés, augmentation du ruissellement, danger de déversement d'huile ou autres contaminants qui vont évidemment se retrouver dans la réserve écologique.

545 Donc à cause de la caractéristique morphologique de la réserve écologique, de la présence si proche des éoliennes, il y a beaucoup d'inquiétude, je pense qu'on a beaucoup de questions à poser sur la façon dont le projet va être mené sur ces dix-huit (18) éoliennes-là.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Archambault.

Maintenant, j'inviterais pour le Camp de la Haute Madeleine, monsieur Martin Proulx.

555

CAMP DE LA HAUTE MADELEINE

PAR M. MARTIN PROULX:

560

Bonsoir monsieur Fortin, monsieur et madame les Commissaires. Mon nom est Martin Proulx, représentant du Camp de la Haute Madeleine, pourvoirie située en bordure du lac au Diable, donc propriété de la société États Sauvages inc.

565

Le Camp de la Haute Madeleine est une destination écotouristique offrant une gamme de services commercialisés, autant sur les marchés extérieurs que sur le marché canadien depuis cinq (5) ans, et plus particulièrement depuis que nous en avons fait l'acquisition. Nous avons accueilli des touristes autant d'Europe, des États-Unis que du reste du Canada, comme ceux du Québec.

570

Rappelons que nos opérations permettent d'accueillir les touristes huit (8) mois par année. Une destination écotouristique, dans les faits, c'est d'accueillir les gens qui veulent profiter de la nature sauvage, de venir faire des expéditions, que ce soit pêche, chasse, randonnée pédestre, ou tout simplement observation de la faune et de la flore.

575

Le choix du lac au Diable était pour nous une destination toute désignée pour sa proximité d'une magnifique rivière au saumon qu'est la rivière Madeleine, en bordure d'un lac aussi assez unique dans la région gaspésienne: un fond argilo-calcaire qui présente une couleur assez extraordinaire qui rappelle ceux des Caraïbes! Et pour les touristes qui viennent au nord, bien c'est assez particulier aussi. Destination que l'on veut écologique, verte, c'est-à-dire qu'on utilise des énergies solaires, un peu de propane, donc pas d'électricité, aucune génératrice, rien qui puisse faire une entrave quelconque au calme et à la paix environnante, donc qui est tout à fait silencieuse.

580

585

Le Camp de la Haute Madeleine a appris, suite au dépôt de l'étude d'impact des promoteurs, que l'encadrement visuel protégé que représente le pourtour du lac au Diable serait affecté par le développement du projet présenté, et dans ce cadre-là, on aimerait faire valoir, d'abord cueillir de l'information, partager aussi de l'information auprès des commissaires et de l'ensemble des intervenants, pour assurer un développement harmonieux entre le projet du promoteur et le nôtre que l'on veut à long terme.

590

Je tiens à rappeler, à l'instar de monsieur Archambault, que nous n'avons absolument rien contre les projets de développement éolien, au contraire, on considère aussi que c'est une énergie qui doit être considérée comme d'avenir pour les Québécois. Maintenant, il suffit aussi qu'elle se développe de façon harmonieuse avec les intervenants autour. Merci.

595

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Proulx.

600 Une troisième demande d'audience a également été déposée par le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Son représentant n'est pas ici ce soir, mais elle portait notamment sur l'adoption d'un cadre de développement éolien, la participation du public, la réduction des impacts, l'établissement des règles favorisant une répartition harmonieuse, les critères de sélection basés sur le développement durable et finalement, la tenue d'audience générique sur le sujet.

605 Pour plus de détail, je vous invite à consulter leur document à l'arrière de la salle. Donc merci à tous les requérants.

Maintenant, j'inviterais le promoteur monsieur Luc Leblanc à présenter son équipe et à exposer son projet.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

615 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Merci monsieur le Président Fortin, madame Bigué, monsieur Haemmerli, commissaires, mesdames, messieurs, personnes-ressources, mesdames, messieurs.

620 Cartier est très heureux aujourd'hui, ce soir, d'être ici afin de vous présenter le projet de Parc éolien de Gros-Morne qui est situé dans les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Donc si vous me le permettez, je commencerais tout de suite la présentation, monsieur le Président, et à l'intérieur de la présentation, je présente mes collègues et nos personnes-ressources.

625 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

630 Monsieur Leblanc, si vous me permettez deux (2) secondes. Je vais juste dire à l'attention du public, la présentation, vous allez l'avoir sur l'écran là. Si la Commission regarde pas l'écran, c'est pas parce qu'elle est pas intéressée, c'est parce qu'elle a ses propres écrans en avant. Fin de l'aparté, merci!

PAR M. LUC LEBLANC:

635 C'est bien de le préciser.

640 Donc comme j'ai mentionné, on est très content de venir ici ce soir afin de présenter le projet de Parc de Gros-Morne, le Parc éolien de Gros-Morne, dans le cadre des audiences publiques, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

645 Permettez-moi tout d'abord de vous présenter qui est Cartier énergie éolienne. Cartier, c'est un partenariat entre deux (2) entreprises, soit TransCanada et Innergex énergie renouvelable. C'est un partenariat qui a été initié dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne. Donc l'entreprise qui a été formée par ces deux (2) entreprises est Cartier énergie éolienne.

650 Notre équipe, donc à ma droite, monsieur Normand Bouchard qui est vice-président éolien chez Cartier; à sa droite, monsieur Yves Garant qui est analyste en environnement; en arrière, au centre, madame Jeanne Gaudreault qui est ingénieure forestière et directrice de projets environnement; à sa gauche, vous avez madame Nathalie Leblanc qui est biologiste chez Pesca Environnement; et à sa gauche également, monsieur Matthieu Féret, biologiste chez Pesca Environnement également.

655 De l'autre côté de la table, vous avez monsieur François Tremblay qui est urbaniste de formation qui travaille chez Hélimax Énergie, et à sa droite, monsieur Francis Pelletier qui est ingénieur, qui travaille également chez Hélimax.

660 Je vous ai mentionné tout à l'heure, monsieur le Président, que Cartier a été créée pour le premier appel d'offres d'Hydro-Québec, pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW). On a proposé six (6) projets à Hydro-Québec, et ces six (6) projets ont été retenus et ils représentent sept cent trente-neuf point cinq mégawatts (739,5 MW) d'énergie éolienne.

665 Ces six (6) projets, je vais vous les présenter. Donc on a le premier projet qui a été mis en opération en décembre, enfin fin novembre 2006, qui est notre projet de Baie-des-Sables, c'est un projet de cent neuf point cinq mégawatts (109,5 MW). Par la suite, on a construit le projet de L'Anse-à-Valleau à la ville de Gaspé, c'est un projet de cent point cinq mégawatts (100,5 MW), et ce projet-là a été mis en opération en novembre 2007.

670 À l'heure actuelle, on est en pleine construction ou en train de finaliser la construction du Parc éolien de Carleton, c'est un parc de cent neuf point cinq mégawatts (109,5 MW), et il devrait être mis en opération le 1^{er} décembre 2008, donc cet automne.

675 Par la suite, on a le projet Les Méchins, c'est un projet de cent cinquante mégawatts (150 MW), et le projet de Gros-Morne, deux cent onze point cinq mégawatts (211,5 MW), et finalement, le projet de Montagne Sèche qui est en arrière de la municipalité de Petite-Vallée, et de Cloridorme qui est un projet de cinquante-huit point cinq mégawatts (58,5 MW).

680 Donc le Parc éolien de Gros-Morne! Premièrement, la participation du milieu, on a rencontré différents organismes du milieu, soit les municipalités, la MRC, la ZEC de la rivière Madeleine, les communautés autochtones, l'exploitant forestier, les clubs de motoneige et de VTT, les propriétaires privés, le comité Estran Agenda 21, la Fédération québécoise de la faune Gaspésie, l'Association touristique de la Gaspésie également qui est l'ATR.

685 On a tenu aussi deux (2) portes ouvertes, soit les 23 octobre 2007 à Gros-Morne et le 24
octobre 2007 également à Madeleine. Vous avez sur la diapo ici un petit carton d'invitation, là,
qui avait été envoyé à l'ensemble de la population de la région par le biais de la poste. Il y a
également eu de la publicité dans les médias régionaux.

690 Lors de ces deux (2) journées portes ouvertes, il s'est présenté environ cent vingt (120)
personnes qui sont venues nous rencontrer afin d'avoir plus d'information sur le projet et de
discuter avec nous. Également étaient présents à ces deux (2) rencontres-là, les gens d'Hydro-
Québec pour présenter entre autres le projet de la ligne électrique.

695 Ici, je tiens à vous présenter la localisation du Parc éolien de Gros-Morne, je vais essayer
de me revirer un petit peu. Donc, vous avez en noir le contour du parc ici, la limite municipale
entre Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est ici.
Complètement au sud du parc, on a le lac au Diable, et on parlait tout à l'heure de la réserve
écologique, elle est ici. Donc le centre du parc, si on veut, est situé comme en arrière de
Manche-d'Épée.

700 Maintenant, quelques caractéristiques techniques relatives au Parc éolien de Gros-
Morne. Donc la superficie totale du domaine ou du territoire est de sept mille cent trente-quatre
hectares (7134 ha), dont six cent cinquante-cinq hectares (655 ha) sont en terre privée.

705 Le projet compte cent quarante et une (141) éoliennes de marque GE, General Electric,
de un point cinq mégawatt (1,5 MW) chacune. La hauteur de la tour, soit complètement, là, du
terrain, de la terre ici, jusqu'à la nacelle, c'est quatre-vingts mètres (80 m). Le diamètre du rotor,
donc ici, est de soixante-dix-sept mètres (77 m). La puissance nominale du parc est de deux
cent onze point cinq mégawatts (211,5 MW).

710 Le projet de Gros-Morne est divisé en deux (2) phases. Il y a une phase 1 qui est prévue
pour le 1^{er} décembre 2011, donc livraison d'électricité à Hydro-Québec le 1^{er} décembre 2011. La
première phase compte soixante-sept (67) éoliennes pour cent point cinq mégawatts
(100,5 MW).

715 Et la seconde phase, qui est prévue pour le 1^{er} décembre 2012, compte soixante-
quatorze (74) éoliennes, pour un total de cent onze mégawatts (111 MW).

720 On a également à l'intérieur du Parc de Gros-Morne quatre-vingt-onze point cinq
kilomètres (91,5 km) de lignes électriques souterraines. Le coût total du projet nécessite un
investissement de deux cent quatre-vingt-huit millions de dollars (288 M\$).

725 Au niveau des retombées économiques pendant la période de construction, on prévoit
environ deux cents (200) travailleurs sur le chantier en moyenne, et environ trois cent vingt-cinq
(325) travailleurs, là, pendant les périodes de pointe qui se trouvent surtout en période estivale,
là, donc du mois de mai à aller au mois d'août.

730 Les retombées économiques régionales, dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne, pour un projet comme celui de Gros-Morne, on demande ou on a une exigence minimum de soixante pour cent (60 %) de contenu régional. Le contenu régional comporte le territoire de la Gaspésie et de la MRC de Matane, donc le territoire administratif de la Gaspésie.

735 Donc ce qui représente au total, c'est cent soixante-seize millions (176 M\$), plus de cent soixante-seize millions de dollars (176 M\$) de retombées économiques dans la région désignée.

740 Pendant la phase d'exploitation, donc pendant les vingt (20) années d'exploitation du parc, au niveau des salaires et fournitures, on a un total annuel de quatre millions neuf cent trente-cinq mille (4 935 000 \$). Les municipalités, au niveau des contributions volontaires, de deux cent soixante-neuf mille six cent soixante-deux (269 662 \$), propriétaires privés, soixante-deux mille deux cent dix-neuf (62 219 \$), pour un total de cinq millions deux cent soixante-six mille dollars sept cent dix-neuf (5 266 719 \$), et pour un grand total, après les vingt (20) années d'exploitation, en plus de la première année de construction, de cent vingt-six millions neuf cent quatorze mille dollars (126 914 000 \$).

745 Maintenant, j'aimerais vous parler un peu des critères d'implantation reliés à la configuration du Parc éolien de Gros-Morne. Qu'est-ce que je veux dire par critères d'implantation, en fait, lorsqu'on vient à configurer un parc éolien, on ne peut pas placer nos éoliennes n'importe où n'importe comment. Donc on a différents critères qu'on doit tenir compte afin de bien localiser nos éoliennes. En premier lieu, au niveau entre autres de la ressource éolienne, mais également tout ce qui est au niveau réglementaire et autres. Donc c'est un peu ce que je vais vous présenter dans les prochaines diapositives.

755 Donc les éléments qu'on a considérés sont le vent, le milieu humain, le milieu physique, le milieu biologique, et les considérations techniques et réglementaires.

760 En ce qui a trait au vent, donc la carte qu'on voit ici représente la ressource éolienne. Donc dans les secteurs par exemple oranges ou roses ou de cette couleur-là, jaunes, ce sont des secteurs qui sont très propices pour avoir une bonne ressource éolienne, comparativement à d'autres secteurs qui sont plus, par exemple ici, en mauve, ou en bleu, ce sont des secteurs qui sont souvent enclavés dans des vallées, donc qui sont très peu propices à une production éolienne. Donc vous comprendrez qu'on essaie de localiser nos éoliennes dans des endroits optimaux au niveau de la ressource éolienne.

765 Également, je vous mentionnais tout à l'heure les critères du milieu humain. Par exemple, au niveau des habitations incluant les chalets, on a mis une zone tampon de cinq cents mètres (500 m). Donc une zone tampon, c'est vraiment à partir d'un point, on a par exemple un chalet dans ce cas-ci, on mettra pas d'éolienne à moins de cinq cents mètres (500 m) d'une habitation.

770 Un abri sommaire, c'est-à-dire par exemple un camp de chasse, deux cent cinquante mètres (250 m); le Sentier international des Appalaches, deux cents mètres (200 m); le sentier de VTT, cinquante mètres (50 m); sentier de motoneige, deux cents mètres (200 m); ligne de transport d'énergie, cent cinquante mètres (150 m); piste d'atterrissage, quatre mille mètres (4000 m); site récréotouristique, mille mètres (1000 m); routes 132 et 198, sept cent cinquante mètres (750 m).

775 Au niveau des critères physiques. Les cours d'eau permanents, soixante mètres (60 m); cours d'eau intermittents, trente mètres (30 m); les milieux humides sont évités; les sols minces sont évités si possible; les pentes supérieures à plus de quinze pour cent (15 %) sont également évitées.

780 Concernant les critères d'ordre biologique. Les cédrières, les érablières sont évitées si possible et les habitats fauniques reconnus sont évités également.

785 Donc je reviens avec la carte initiale. J'ai une carte ici avec le domaine et les courbes de niveau, les ruisseaux. Lorsque je viens incorporer dans la carte mes différents critères ou contraintes d'implantation, par exemple au niveau du milieu humain, vous avez ici en gris, par exemple, les zones tampons, alentour d'un chalet, cinq cents mètres (500 m), les sentiers de motoneige, les sentiers de VTT, les abris sommaires, donc on a identifié la contrainte avec une couleur grise.

790 Maintenant ici, on a la carte du milieu physique qui est principalement représentée par les pentes de plus de quinze pour cent (15 %). Donc vous avez, encore en gris, on a identifié les pentes qui étaient de plus de quinze pour cent (15 %) qui sont des endroits où on a évité au niveau de l'emplacement de nos éoliennes.

795 Concernant le milieu biologique, donc entre autres les habitats fauniques, les habitats du poisson dans ce cas-ci qu'on voit ici, également la réserve faunique écologique, donc ce sont des zones qui ont été exclues de la localisation ou l'implantation d'éoliennes.

800 Ici, on voit sur ce tableau, donc c'est l'ensemble des critères, l'ensemble des éléments que je viens de vous présenter. Donc on peut facilement constater qu'à partir d'une carte initialement, entre guillemets, vierge, je diminue considérablement le territoire où je peux installer les éoliennes.

805 Toutefois, ça ne tient pas compte d'autres éléments qu'on doit également considérer. Je parlais tout à l'heure des considérations techniques et réglementaires, l'espacement entre les éoliennes. Donc qu'est-ce que c'est, c'est en réalité, entre deux (2) éoliennes, je dois garder un minimum de quatre cents mètres (400 m) entre une éolienne et l'autre, et deux cent quarante mètres (240 m) de chaque côté. Donc ça vient encore diminuer l'espace que je peux utiliser à
810 l'intérieur du parc.

Bien entendu, l'ensemble du projet doit respecter la réglementation municipale, provinciale et fédérale.

815 Donc lorsqu'on met l'ensemble de ces critères-là, on arrive avec la configuration du parc
ici, et en arrière-plan, on a mis la ressource éolienne. Donc il peut avoir des endroits où j'ai
encore des zones qui ont pas de gris, mais qui représentent pas de potentiel éolien, donc ce sont
pas également des endroits où on va planifier l'installation de nos éoliennes. Donc vous avez -
peut-être en arrière de la salle c'est un peu difficile, là, mais vous voyez par les petits X ici,
l'emplacement de chacune des éoliennes.

820
Maintenant, j'aimerais vous parler un peu plus de l'activité du projet, le projet est divisé en
trois (3) phases. On a la phase de construction, la phase d'exploitation et la phase de
démantèlement.

825 Pendant la phase de construction, on a le déboisement si nécessaire, donc oui, il y a du
déboisement, mais on avait mentionné si nécessaire. On a rencontré l'industriel forestier afin de
planifier nos chemins, par exemple, ou planifier nos travaux en fonction également des travaux
de l'industriel forestier afin de limiter le déboisement le plus possible sur le territoire.

830 Donc on va construire et améliorer les chemins existants, on va décaper des aires de
travail; l'aire de travail, c'est vraiment les endroits où sont entre autres les éoliennes. On va
construire les fondations; on va, bien entendu, faire le transport des composantes d'éoliennes sur
le territoire. On va faire l'érection des éoliennes, la mise en place des lignes électriques
souterraines, et la construction d'un poste de raccordement qui va relier toutes les éoliennes
835 ensemble afin de mettre l'énergie sur le réseau d'Hydro-Québec.

Pendant la phase d'exploitation maintenant! On va faire, bon, l'opération et l'entretien du
parc et de nos éoliennes. Vous avez ici sur la photo notre bâtiment de service qui est à
Baie-des-Sables. C'est un peu ce genre de bâtiment de service qu'on va construire dans la
840 région et qui va avoir environ une vingtaine d'employés qui vont travailler à l'exploitation et à
l'entretien du parc.

845 On va utiliser les chemins existants pour se rendre au parc. Le contrat qu'on a, comme
j'ai mentionné tout à l'heure, c'est un contrat avec Hydro-Québec de vingt (20) ans.

On prévoit la mise en place d'un fonds de démantèlement qui, après les vingt (20) ans, va
constituer un montant de sept millions de dollars (7 M\$) qui va nous permettre de démanteler le
parc après le contrat, lorsque le contrat avec Hydro-Québec sera terminé.

850 Donc la phase de démantèlement! On va enlever les fils électriques enfouis; on va
enlever, bien entendu, les éoliennes. On va faire l'arasement à un mètre (1 m) de la base de
béton; ce que ça veut dire, c'est qu'à un mètre (1 m) en dessous du niveau du sol, on va couper

la base de béton et la sortir. On va reboiser, si nécessaire, après entente avec le MRNF et-ou les propriétaires privés, le cas échéant.

855

Maintenant, au niveau de l'étude d'impact sur l'environnement, c'est important de mentionner que l'étude d'impact a été faite suivant la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet éolien du ministère Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

860

Donc les éléments qu'on a étudiés dans l'étude d'impact, donc bien entendu le contexte socioéconomique, l'utilisation du territoire, les infrastructures de transport et de services publics, les systèmes de radiocommunication, le patrimoine archéologique et culturel, le climat sonore et les paysages.

865

Au niveau du milieu physique: les conditions atmosphériques, la qualité de l'air entre autres, les eaux de surface, les eaux souterraines, les milieux sensibles aux activités humaines tels que les sols minces et les pentes fortes.

870

Concernant le milieu biologique, on a regardé les peuplements forestiers, peuplements particuliers, les espèces végétales à statut particulier, la faune avienne, soit les oiseaux, les chiroptères – les chauves-souris – les mammifères terrestres, la faune aquatique, l'herpétofaune qui sont entre autres, là, par exemple, les reptiles, les espèces fauniques à statut particulier et les habitats fauniques reconnus.

875

Également, bien avant de faire l'étude d'impact ou de commencer à évaluer les impacts sur le projet, on a considéré des éléments à la base qui nous permettent également de diminuer ou de limiter certains impacts. Donc par exemple au niveau du milieu humain, on prévoit déjà, avant d'arriver à l'étude d'impact ou dès qu'on commence à planifier le projet, d'arrêter les activités pendant la semaine de la chasse à l'orignal à la carabine. Donc bien entendu pour, dans un premier temps, on peut penser à la sécurité de nos travailleurs, mais également à la quiétude des chasseurs qui sont sur le territoire.

880

On prévoit également enfouir les lignes électriques. On va niveler les chemins aussi afin d'éliminer les ornières et avoir des routes praticables, là, pour les différents utilisateurs. Donc pendant la construction, il va y avoir différents travaux, donc on s'assure que toutes les routes parallèles ou perpendiculaires à la route, par exemple, principale, vont être libres pour toute circulation.

885

890

Également au niveau du milieu physique, là, il y a certains éléments qu'on a pris en considération. L'utilisation de l'abat-poussière; tantôt je vous parlais de conditions atmosphériques, de la qualité de l'air, donc on prévoit l'utilisation dès le départ d'abat-poussière pour limiter la poussière mise en suspension suite au transport des différents véhicules.

895 On va également limiter le nombre de traverses de cours d'eau et installer des bassins de sédimentation afin de récupérer les eaux de ruissellement.

Au niveau du milieu biologique, toujours concernant les éléments qu'on considère dès le départ, donc on va effectuer le déboisement en dehors de la période associée à la nidification des oiseaux, soit entre le 1^{er} mai et le 15 août.

900 On va limiter le déboisement et le décapage; tout à l'heure je donnais l'exemple des rencontres qu'on a tenues avec l'industriel forestier. On va laisser la régénération en place suite au déboisement et, bien entendu, restaurer les aires de travail après construction.

905 Donc on prévoit déboiser, par exemple, et décaper une aire de travail de soixante mètres par soixante mètres (60 m X 60 m) pour chacune des éoliennes; mais lorsqu'on a fini de construire, on remet sur un bon pourcentage de ce soixante mètres par soixante mètres (60 m X 60 m) là, on restaure cette aire de travail là, donc on remet le végétal par-dessus.

910 Maintenant, au niveau de certaines mesures d'atténuation, au niveau du milieu humain, par exemple! Pour donner un exemple de composante, l'augmentation et densité et le ralentissement de la circulation pendant la période de construction. Il va y avoir plusieurs véhicules qui vont circuler, qu'on pense aux composantes d'éoliennes ou encore aux travailleurs.

915 L'impact a été jugé moyen et les mesures d'atténuation qui ont été mises en place, bon, informer les médias lorsqu'il y a des convois ou lorsqu'on prévoit une perturbation importante de la circulation. Toutes les composantes d'éoliennes sont escortées, ont des escortes routières.

920 Également, on va mettre en place un plan de transport qui va prendre en considération l'ensemble des utilisateurs du territoire et de nos activités à nous autres lors de la construction. Et au niveau des routes municipales, on va remettre en état les routes municipales après construction s'il y a eu détérioration. Donc après mesures d'atténuation, l'impact résiduel a été jugé peu important.

925 Autre exemple, l'interférence potentielle sur la réception des signaux télévisuels, l'impact a été jugé moyen également. Comme mesure d'atténuation, on va mettre en place un programme d'amélioration des signaux. Qu'est-ce que ça veut dire, je peux peut-être donner l'exemple de Baie-des-Sables où par exemple une résidence a eu une détérioration du signal et on a mis des amplificateurs afin de redonner le signal qui était là initialement. Donc l'impact résiduel est jugé peu important.

930 Conclusions de l'étude d'impact! Donc un impact résiduel peu important sur les milieux physique et biologique, impact visuel global faible, impact résiduel peu important sur les systèmes de radiocommunication, impact positif important sur les plans socioéconomiques, création d'emplois, retombées économiques, développement d'expertises spécialisées dans la région et formation de la main-d'œuvre.

940

On prévoit également, après construction, un programme de suivi environnemental qui va toucher cinq (5) points soit les paysages, le climat sonore, la faune avienne, les chiroptères et le système de télédiffusion.

945

On va également mettre en place un comité de suivi qui sera formé d'intervenants locaux de la région. Par exemple, à Carleton, on est présentement en construction, les membres du comité, il y a les municipalités, les MRC, les CLD, l'Association chasse et pêche, la Fédération québécoise de la faune, les VTT, le club de motoneige, gens d'affaires; donc on essaie d'avoir une représentativité assez large de la population afin justement d'avoir un lien direct entre le milieu et nous, le promoteur, surtout bon, oui, pendant la période de construction, mais également après la période de construction.

950

Le principal objectif du comité c'est, dans un premier temps, maximiser les retombées économiques dans le milieu, identifier certains enjeux et intégrer sur ces enjeux-là les mesures appropriées.

955

Donc monsieur le Président, ça fait le tour de ma présentation, je vous remercie beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Merci monsieur Leblanc.

Le registre est maintenant ouvert à l'arrière de la salle, je vous invite à vous inscrire afin de participer à la période de questions qui débutera après la pause de quinze (15) minutes.

965

Évidemment, votre présentation, monsieur Leblanc, va être remise, est déjà déposée j'imagine?

PAR M. LUC LEBLANC:

970

Si elle l'est pas, elle le sera rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle le sera rapidement.

975

Je tiens aussi à vous informer qu'on avait invité un porte-parole d'Hydro-Québec, il n'a pu se poser à cause des mauvaises conditions climatiques, mais il devrait être avec nous demain, demain après-midi.

980

Donc je vous invite à vous inscrire, on se donne quinze (15) minutes.

Et je vous souhaite une belle audience publique avec nous. Merci.

985

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

990

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
GASTON HERVIEUX**

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Donc si vous le voulez bien, on va poursuivre la partie d'audience.

1000

Nous sommes rendus dans la partie destinée au questionnement. Avant d'appeler le premier intervenant, je voulais vous faire part qu'il y a des gens dans la salle qui viennent d'Hydro-Québec et qui pourraient être en mesure de répondre à certaines questions. Donc on pourra les interroger s'il y a des questions qui concernent directement Hydro-Québec. Donc je vous remercie d'être là ce soir.

1005

J'appellerais monsieur Gaston Hervieux comme premier intervenant.

Bonjour monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1010

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015

Bonsoir. Allez, posez votre question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1020

Alors ma question s'adresse au ministère de l'Environnement. Le promoteur a signalé qu'il entendait...

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez-moi, s'il vous plaît. Adressez-vous à moi pour les questions.

1025

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Oui monsieur le Président. Le promoteur a signalé qu'il entendait faire un suivi environnemental et que pour ce faire, il allait regrouper des gens du milieu. Alors ma question est la suivante!

1030

Est-ce que le ministère de l'Environnement encadre le suivi environnemental d'un projet éolien ou sinon que c'est laissé à la discrétion du promoteur de faire le suivi environnemental de son projet?

1035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je passerais la parole à monsieur Talbot.

1040 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Dans le cadre de projets récents, monsieur le Président, il y a des conditions d'autorisations qui ont effectivement demandé la formation d'un comité de suivi.

1045 Et ce qu'on fait, c'est qu'on demande au promoteur de nous présenter, lors de la demande de certificat d'autorisation qui suit l'autorisation par décret, de nous donner les détails de ce comité de suivi là, c'est-à-dire qui va en faire partie, quels sont les objectifs, puis on demande la production d'un rapport de suivi.

1050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1055 Donc vous dites qu'il y a pas d'encadrement autre que de leur demander de vous dire quelle va être la constitution du comité et quels objectifs ils vont se fixer pour atteindre?

PAR LE PRÉSIDENT:

1060 Est-ce que vous avez des commentaires additionnels?

PAR M. DENIS TALBOT:

1065 Non. C'est bien ça. C'est pas le ministère qui encadre directement le suivi environnemental. C'est la responsabilité du promoteur.

Le ministère s'occupe davantage de contrôle.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1070 Est-ce que vous pourriez, monsieur Talbot, dans le décret, ou d'une manière quelconque, suggérer des participants au comité par exemple, au promoteur, ou vous n'intervenez pas du tout?

PAR M. DENIS TALBOT:

1075

De mémoire, il faudrait que j'aille vérifier dans d'autres conditions, mais on disait, oui, il faudrait que le comité soit formé de différents éléments, de représentants de différents éléments du milieu, de façon à ce qu'on ait un portrait clair de la situation, que tous les enjeux, finalement, puissent être pris en compte.

1080

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Mais sans désigner expressément ces représentants du milieu ou les groupes qu'ils pourraient représenter?

1085

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, on désigne pas d'avance. On demande au promoteur de nous fournir un programme de suivi et on porte un jugement sur ce programme de suivi là, quitte à discuter de d'autres éléments avant de l'accepter, finalement.

1090

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Merci.

1095

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bigué.

1100

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Oui. Bonjour monsieur Leblanc, j'ai une question qui s'adresse à vous concernant le suivi.

1105

Vous dites qu'un an après la réalisation du projet, il y aura un suivi de fait sur différents items, différents volets dont notamment le paysage. Il y aura un sondage qui va se tenir au courant de l'année.

1110

Les résultats de ce sondage, qu'est-ce que vous en faites? Est-ce que vous prévoyez certaines modalités, compte tenu des données que vous allez extraire ou si ce ne sont que des données de compilations?

PAR M. LUC LEBLANC:

1115

L'ensemble du programme de suivi, en fait les rapports du programme de suivi dans le cas par exemple du suivi sur les paysages, le rapport est déposé au MDDEP.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1120 OK. Vous donnez pas de suite vous-même, d'ajustement de rétroaction, non? Ce sont des pures compilations, ce sont des données que vous transférez au ministère, c'est ça?

PAR M. LUC LEBLANC:

1125 Exactement.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Merci.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que du côté des autres parcs éoliens que Cartier possède, comment sont formés les comités de suivi?

1135 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Comme j'ai mentionné tout à l'heure dans ma présentation, les comités de suivi sont formés donc par Cartier, en fait; on essaie d'aller chercher le maximum de représentativité du milieu.

1140 Donc je donnais tout à l'heure l'exemple du comité de suivi de Carleton où j'ai énuméré plusieurs personnes qui étaient sur le comité de suivi, j'en ai oublié; également un très important pour les gens qui connaissent le projet, il y a également par exemple les propriétaires du lac Sansfaçon. C'est les villégiateurs qui étaient près d'un lac à l'intérieur du domaine du parc, donc on a invité ces gens-là à également participer.

1145 Donc pour nous, c'est pas de limiter le comité à un minimum possible, mais bien d'avoir une représentativité importante ou vraiment diversifiée sur ce comité-là, afin justement d'avoir le pous entre la population et nous.

1150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vos rapports sont publics?

1155 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Il y a un compte rendu de réunion, il y a une réunion pendant l'année de construction, environ une à tous les mois, et il y a un compte rendu de dressé à la suite de cette réunion-là.

1160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Une question, madame Bigué?

1165 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui. Pour donner suite, monsieur Talbot, quand vous recevez les données qu'a colligées, lors du suivi, le promoteur, est-ce que vous les rendez publiques, ces données-là?

1170 **PAR M. DENIS TALBOT:**

En fait, les résultats comme tels du programme de suivi peuvent être rendus publics sans que les détails de l'ensemble du programme soient rendus publics, parce qu'ils appartiennent au promoteur. Mais on peut diffuser les résultats par exemple du sondage.

1175 Je voulais ajouter quelque chose aussi concernant le programme de suivi de paysage par exemple pour le Parc éolien de Baie-des-Sables, on disait tantôt, est-ce qu'il y a une action ou quelque chose ou si c'est un simple constat!

La condition, il y a une partie de la condition qui dit que:

1180

"Le rapport de suivi doit être déposé au MDDEP dans un délai de trois (3) mois suivant l'évaluation. Le cas échéant, des mesures d'atténuation spécifiques devront être identifiées avec les instances gouvernementales concernées et appliquées par Cartier énergie éolienne."

1185 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Donc c'est du côté de votre ministère que vous mettez en place les actions pour la mise en pratique des mesures d'atténuation, c'est le ministère qui s'en assure?

1190 **PAR M. DENIS TALBOT:**

En fait, si le programme de suivi révèle un problème particulier, on va rencontrer le promoteur, puis on va voir qu'est-ce qui peut être fait dans la situation.

1195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je prendrai une dernière question de monsieur Haemmerli pour revenir à monsieur, ce sera pas long.

1200 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui. Normalement, on vous laisse plus de place, mais là, je fais les sous-questions à votre place, monsieur Hervieux!

1205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va préciser la réponse.

1210 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Tant qu'à être dans le suivi puis dans la participation publique finalement au suivi!

Est-ce que le ministère reçoit des plaintes concernant les parcs éoliens qui ont trait à certains éléments du suivi, puis de quel ordre sont-elles si c'est le cas?

1215

PAR M. DENIS TALBOT:

De mémoire, on a reçu une plainte vraiment, bien, il peut y avoir des plaintes d'ordre plutôt général, mais une plainte particulière nous est parvenue d'un citoyen du Parc de Baie-des-Sables justement concernant le climat sonore.

1220

Et puis il y a un inspecteur qui est allé faire des mesures concernant cette plainte-là près de la résidence, et je sais que le promoteur également est allé faire des mesures.

1225

Puis il s'est avéré que, bon, peut-être qu'il y avait un dérangement, mais les critères étaient respectés.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1230

Ah, on y reviendra. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, une deuxième question s'il vous plaît!

1235

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Adressée au promoteur, toujours en rapport au suivi!

1240

Vous avez mentionné qu'en ce qui concerne les comptes rendus, ça allait être durant la construction. Alors si on considère après la construction le fonctionnement du parc, si on considère le suivi pendant la construction, on n'a pas entendu parler qu'il y aurait un suivi après

la construction du parc, soit pendant le fonctionnement, bon, jusqu'à aller au démantèlement s'il a lieu, ou au renouvellement de contrat, si ça allait être un suivi qui allait être continu.

1245

Et dans cette question-là, j'ai deux (2) volets, il y en a peut-être un qui demande au promoteur, est-ce qu'il tient compte des questions de santé publique et de sécurité publique?

1250

Est-ce que le promoteur entend tenir compte de ces objectifs-là? Parce que le ministère a précisé qu'il ne fixait pas de directives ou d'objectifs à atteindre. Alors c'est le promoteur qui, selon les problématiques qu'on connaît actuellement des projets éoliens qui sont réalisés, il y a des gens qui subissent certains préjudices, alors est-ce que le promoteur entend faire un suivi des questions qui pourraient être rattachées à la santé publique, soit des questions concernant les bruits, des infrasons, des ultrasons?

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc monsieur Leblanc, la question est assez claire. Si je comprends bien, on veut savoir s'il y a un suivi par la suite et s'il y a des questions de santé.

1260

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, avant de répondre à la question, j'aimerais peut-être juste clarifier une petite chose qui semble être pas très claire!

1265

Donc premièrement, il y a le comité de suivi. Le comité de suivi va suivre pendant la première année de construction, le suivi par exemple de la construction, entre autres maximiser les retombées économiques, comme j'ai expliqué tout à l'heure.

1270

Après construction, le comité va toujours être là, va suivre également l'exploitation du parc, mais vous comprendrez que les rencontres vont être beaucoup plus espacées que pendant l'année de construction ou les années de construction. Donc comité de suivi.

1275

Il y a également un suivi environnemental qui est différent du comité de suivi. Le suivi environnemental touche les cinq (5) éléments que je vous ai mentionnés tout à l'heure: le paysage, climat sonore, les oiseaux, les chiroptères, télédiffusion.

Donc c'est deux (2) choses différentes.

1280

Donc à la question de monsieur Hervieux, en sachant ça, j'aimerais peut-être que la question soit plus précisée afin que je puisse amener vraiment l'élément de réponse qu'il recherche.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1285

Alors je vais le faire. Monsieur Hervieux veut savoir si dans le cadre du suivi environnemental de votre projet, il y a des éléments relatifs à la santé publique, notamment relatifs aux infrasons? Je pense que c'était ça.

1290

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Et les infrasons et les ultrasons et les champs électromagnétiques, champs magnétiques, le courant parasite.

1295

Alors la question, je vais la préciser, parce que vous demandez de la préciser effectivement!

1300

Vous avez dit, bon, on a un comité de suivi pendant la construction, on a un comité de suivi durant l'exploitation, mais c'est pas ça que le comité considère, on a un suivi environnemental. On a précisé les éléments.

1305

Alors la question est: à quel endroit finalement pouvez-vous garantir qu'à un endroit ou un autre, je sais pas si vous allez inclure ça dans le mandat du comité de suivi ou sinon dans le suivi environnemental, à savoir par qui, à quel endroit qu'on va considérer les questions de santé publique et sécurité publique dans le cadre de ces suivis-là, parce qu'il y a deux (2) types de suivi, si j'ai bien compris?

PAR M. LUC LEBLANC:

1310

Donc par exemple au niveau du bruit, effectivement il va être identifié dans le programme de suivi de l'environnement sonore.

1315

Pour ce qui est de tous les impacts appréhendés sur la santé humaine, on a une présentation qu'on pourrait vous faire maintenant ou un peu plus tard, comme vous le jugerez, monsieur le Président, sur ce sujet-là. Et monsieur Francis Pelletier d'Hélimax peut également nous entretenir un peu plus long sur la question d'impact sur la santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

On pourrait demain après-midi débuter – est-ce qu'elle est longue votre présentation?

PAR M. LUC LEBLANC:

1325

Non, j'ai à peu près quatre (4) ou cinq (5) diapositives.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on pourrait débiter demain après-midi avec le sujet, pour être capable de passer le plus de citoyens ce soir.

1330

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Si vous me permettez, la question n'est pas complètement répondue.

1335

C'est intéressant de voir qu'il considère la question, maintenant à savoir, est-ce que c'est un groupe qui va faire le suivi environnemental?

1340

Parce que là, on a parlé du comité de suivi, mais le suivi environnemental, c'est autre chose. Alors qui va faire le suivi environnemental qui devrait inclure, si j'ai bien compris, ces questions-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc.

1345

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, le suivi environnemental va être fait par Cartier énergie éolienne et ses consultants.

1350

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Ça va! Madame Bigué, allez.

1355

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Une petite précision! C'est parce que je veux que tout le monde comprenne comme il faut. Il y a le comité de suivi tout au long du projet qui réunit différents représentants du milieu.

1360

Mais le suivi qui fait l'objet d'un sondage un an après durant l'année, il ne s'étend que pour un an, sur un an, est-ce que c'est bien ça?

PAR M. LUC LEBLANC:

1365

Permettez-moi s'il vous plaît de consulter mes collègues pour m'assurer de vous transmettre la bonne réponse!

Donc peut-être pour mieux éclaircir la Commission, je demanderais à monsieur François Tremblay de vous expliquer un peu le programme de suivi à ce niveau-là.

1370

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

La question de savoir si les programmes de suivi se poursuivent au-delà d'un an, en fait ça dépend des composantes qu'on va suivre essentiellement.

1375

Dans un cas, si on avait par exemple une zone agricole, on devrait suivre la remise en culture, ça s'échelonne sur deux (2) ans. Dans les cas du climat sonore, on nous demande maintenant de faire des suivis aux cinq (5) ans.

1380

Donc c'est selon les composantes et évidemment ce qu'on a à suivre.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Le paysage, c'est combien de temps?

1385

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Le paysage se fait après un an d'opération, donc le temps que les gens voient le parc et le vivent. On commence les sondages après un an.

1390

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Qui durent combien de temps?

1395

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Ça s'échelonne sur un an en fin de compte, parce qu'on sonde les gens durant l'hiver, durant l'été; on sonde les touristes durant l'été. Donc ça s'échelonne effectivement sur un an mais après la première année de mise en service.

1400

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Ça va, merci.

1405

SYLVAIN ARCHAMBAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

1410

Donc j'appellerais monsieur Sylvain Archambault.

Bonjour monsieur Archambault.

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

1415 Monsieur le Président, j'aimerais qu'on me parle un peu du plan de mesures d'urgence
environnementale. On sait qu'il y a beaucoup d'huile qui va circuler, d'essence, de produits
divers, puis plus particulièrement peut-être autour de la réserve écologique, qu'est-ce qui est
prévu et qui va superviser? Est-ce que ça répond à des normes ministérielles?

1420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Dans un premier temps, avant d'aller voir les municipalités, je vais demander au
promoteur s'il a prévu des plans d'urgence.

1425 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui, effectivement, on a prévu des plans d'urgence. Entre autres au niveau, pendant la
construction par exemple, tous nos sous-contractants, nos machineries sont équipées, je vais
utiliser le mot couches absorbantes. Si par exemple il y a un déversement d'huile, ces couches-
1430 là vont être utilisées pour absorber l'huile par exemple sur une machinerie quelconque.

Donc on met en place un plan d'urgence effectivement afin de s'assurer de prévoir
certains accidents qui pourraient arriver lors de la construction du parc.

1435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce que du côté de la municipalité, vous avez des plans d'urgence qui sont
prévus?

1440 **PAR M. HILAIRE LEMIEUX:**

Nous autres, disons que c'est plus au niveau de la sécurité publique. Il y a une formation,
j'ai pas déposé le document encore, mais j'ai une lettre de notre directeur incendie qui va avoir
une formation à Sainte-Anne-des-Monts-Cap-Chat justement dans le cadre des sauvetages en
1445 éolienne et tout ça; il va y participer, puis après ça, ça va être intégré à notre plan d'urgence.

Mais là, on parle juste de niveau de sécurité publique, sécurité incendie, incendie
sauvetage.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et du côté de la municipalité, de votre côté, monsieur Huet est-ce que vous avez adopté
un plan d'urgence?

PAR M. ANDRÉ HUET:

1455

Non, pour Madeleine, il y a pas de plan de mesures d'urgence.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

Du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est quoi les exigences ministérielles de ce côté-là?

PAR M. DENIS TALBOT:

1465

Bien, les dernières autorisations, il y a une condition qui concerne les mesures d'urgence.

1470

Bon, dans un premier temps, on dit que le promoteur doit préparer un plan de mesures d'urgence qui correspond à la directive. Puis je dois dire à cet effet-là qu'on a rencontré les gens de la Sécurité publique, puis on a ajouté une section dans la directive des parcs éoliens qui porte spécifiquement sur le plan de mesures d'urgence.

1475

Ce qui a été fait par le promoteur était satisfaisant pour la sécurité publique, mais ceci étant dit, il y a quand même une condition, la deuxième partie de la condition portant sur les mesures d'urgence:

"Demande au promoteur de faire connaître de façon précise aux municipalités concernées par le projet le détail des risques inhérents à l'implantation de son projet, afin que ces dernières puissent ajuster leur plan de mesures d'urgence en conséquence."

1480

Donc les municipalités concernées par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

Et qu'arrive-t-il s'il y a une municipalité qui a pas de plan d'urgence de prévu?

PAR M. DENIS TALBOT:

1490

C'est une bonne question. J'imagine que le promoteur assume lui-même le plan des mesures d'urgence qu'il a mis en place concernant son projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495

Du côté de monsieur Leblanc, est-ce que vous avez un ajout, un complément d'information?

PAR M. LUC LEBLANC:

1500 Bien, peut-être tout simplement pour confirmer ce que monsieur Talbot a mentionné. Par exemple dans le cas de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, c'est ce qu'on a fait avec les municipalités concernées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1510 Je vais juste essayer peut-être de faire préciser un point pour la question de monsieur Archambault qui parlait de déversement.

On sait que vos éoliennes ont, dans le haut de la tour, un élément qui est destiné à recueillir l'huile des équipements qui sont au sommet de la tour.

1515 Vos transformateurs, eux, ils sont à l'extérieur des tours, au pied des tours, est-ce qu'il y a une base ou quelque chose qui est destiné à recueillir les huiles si explosion ou déversement il y avait?

PAR M. LUC LEBLANC:

1520 Oui tout à fait. Il y a effectivement, monsieur le Président, nos transformateurs sont à l'extérieur de la tour, soit complètement à l'extérieur de la base de ciment ou directement sur la base de ciment, et il est installé sur un récipient, une sorte de béton qui a la capacité de récupérer toute l'huile à l'intérieur du transformateur si jamais il arrivait quelque chose de ce genre-là.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté des autres parcs éoliens de Cartier, est-ce qu'il arrive des problèmes de ce type?

1530 Est-ce qu'il est arrivé des choses de ce type? Est-ce qu'il y a eu des déversements dans les autres parcs dont vous avez la propriété?

PAR M. LUC LEBLANC:

1535 Si vous me permettez, j'aimerais consulter mon collègue à ma droite!

Monsieur le Président, pendant la période de construction, effectivement il peut y avoir des petits déversements. Par exemple de la machinerie qui va travailler sur le chantier, ça peut

1540 arriver qu'il y ait une "hose" hydraulique qui cède. Donc pendant la construction, on a surtout eu des petits déversements.

Et pendant l'exploitation, donc on est en exploitation par exemple à Baie-des-Sables depuis 2006, on a eu aucun incident de ce genre.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais quand vous avez des déversements de "hose" hydraulique, est-ce que vous avez de l'équipement qui va avec?

1550 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui monsieur le Président. Afin d'apporter de l'éclaircissement à la Commission, peut-être que je pourrais transférer la question à madame Jeanne Gaudreault qui pourrait nous entretenir sur les moyens qu'on prend pour justement diminuer les risques sur l'environnement.

1555 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

1560 Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires. En ce qui concerne la construction, tous les véhicules qui rentrent sur le projet des parcs éoliens doivent être inspectés, et comme monsieur Leblanc le mentionnait, munis de trousse d'urgence de déversement accidentel.

Oui c'est possible qu'une "hose" hydraulique lâche, alors les conducteurs des véhicules sont formés pour justement tout de suite épandre les couches au sol.

1565 Par la suite, les surveillants environnementaux sont appelés sur les lieux, alors on récupère à l'aide de pelles, on récupère le matériel, le végétal et l'organique si on en a besoin, on amène ça dans des bacs qu'on a qui sont à l'intérieur de conteneurs sur des toiles imperméables.

1570 Quand ces bacs-là sont remplis, on doit appeler les services qui justement vont aller disposer de ce matériel-là dans des lieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1575 OK. Est-ce que le ministère de l'Environnement est informé quand il y a un déversement de ce type?

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

1580 Si vous me permettez, à chaque déversement accidentel, on appelle Urgence Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1585

Monsieur Archambault, votre deuxième question?

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

1590

Monsieur le Président, ma deuxième question porte deux (2) volets, est-ce que je serais mieux de me réinscrire au registre?

PAR LE PRÉSIDENT:

1595

C'est mieux de pas avoir de sous-questions, mais si c'est une sous-question qui précise!

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

Disons que c'est deux (2) questions.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

Posez-en une, on verra.

1605

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

Bon, ma première question, c'est que dans la présentation de monsieur Leblanc, on nous a montré des zones tampons, des distances tampons autour de différents types d'infrastructures ou de territoires.

1610

Par exemple autour d'un abri sommaire de chasse, c'est deux cent cinquante mètres (250 m); autour d'un sentier de motoneige, deux cents mètres (200 m); du Sentier des Appalaches, deux cents mètres (200 m).

1615

Est-ce qu'on a prévu une zone tampon autour de la réserve écologique? Ça nous a pas été montré sur la diapositive.

PAR LE PRÉSIDENT:

1620

Alors monsieur Leblanc.

PAR M. LUC LEBLANC:

1625 Oui monsieur le Président, je demanderais à monsieur Yves Garant de bien vouloir répondre à la question.

PAR M. YVES GARANT:

1630 Merci monsieur le Président. Pour ce qui est de la réserve écologique comme telle, le premier critère qui s'applique, c'est une zone tampon de soixante mètres (60 m), comme on l'avait mentionné. C'est une distance séparatrice avec la réserve qui est une exigence du RNI, le Règlement sur les normes d'intervention. Ça fait que c'est le minimum qu'on applique.

1635 Pour être un peu plus précis par rapport aux éoliennes autour de la réserve écologique, on est à une distance moyenne de deux cents mètres (200 m). Il y a une éolienne qui est à une distance de soixante-dix mètres (70 m), mais si on regarde l'ensemble des éoliennes qui nous intéressent autour de la réserve, on parle de deux cents mètres (200 m).

1640 Donc on a une distance de zone tampon, une distance séparatrice d'à peu près trois (3) fois, un peu plus de trois (3) fois le RNI actuel.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1645 Je vais commencer avec monsieur Garant, puis après ça, peut-être que j'aimerais savoir l'avis de monsieur Carpentier du MDDEP.

1650 Vous nous avez dit qu'il y avait une éolienne qui était à soixante-dix mètres (70 m) de la limite. Vous avez dit aussi quelque part dans vos documents d'étude d'impact que vous aviez la zone, l'aire de travail déboisée, il y aurait soixante mètres (60 m) entre la limite de la réserve et cette zone-là, et malgré ce soixante mètres (60 m), l'éolienne serait à soixante-dix mètres (70 m) de la limite, c'est ça?

PAR M. YVES GARANT:

1655 Non. La limite de soixante-dix mètres (70 m), c'est la limite de la zone déboisée avec la limite de la réserve écologique. Ça comprend toute la superficie et non pas l'emplacement de l'éolienne comme telle.

1660 L'éolienne peut être à plus de soixante-dix mètres (70 m), effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant d'aller plus loin! L'avis du ministère par rapport à ces distances-là, ce serait quoi?

1665 **PAR M. DENIS TALBOT:**

On n'a pas de réglementation par rapport à cette distance. L'avis du ministère, disons que ce qu'on a fait, on a consulté la Direction du patrimoine écologique, compte tenu qu'on n'a pas de normes particulières concernant ça.

1670

On a demandé l'avis du Patrimoine écologique dont le représentant est ici ce soir qui pourrait peut-être vous en dire plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Certainement, ce serait en complément d'information. Vous vous basez sur quoi, vous?

Bonjour monsieur Carpentier.

1680 **PAR M. RÉAL CARPENTIER:**

Une petite correction, le RNI n'a aucune norme de distance par rapport à l'installation d'éoliennes en bordure de réserves écologiques.

1685

La norme de soixante mètres (60 m) est une norme forestière par rapport à l'exploitation forestière, et ça n'a rien à voir avec l'installation d'éoliennes.

1690

Une fois qu'on a fait cette précision-là, par exemple le ministère des Ressources naturelles a aussi une autre norme qui est une norme de mille mètres (1000 m) qui est à l'émission de baux concernant la villégiature commerciale ou résidentielle en bordure des réserves écologiques.

Donc une fois que j'ai dit ça, il y en a pas de normes spécifiques pour les éoliennes.

1695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous dites que c'est une norme en fonction de la forêt, de soixante mètres (60 m), c'est ça?

1700 **PAR M. RÉAL CARPENTIER:**

Oui, c'est en plein ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1705

Est-ce que vous pouvez nous parler un peu du rôle de la réserve écologique à ce moment-là, pour les besoins de tout le monde?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

1710 J'aimerais peut-être revenir un petit peu en arrière!

On dit une réserve écologique, c'est important. Tout à l'heure, on a eu quelqu'un qui l'a présentée, et il a très bien fait sa présentation, mais parlons un petit peu des aires protégées!

1715 Les aires protégées, c'est un vocable qui contient beaucoup de, je dirais, de petites différences dans la boîte quand on regarde un peu c'est quoi les aires protégées.

Au Québec, on veut atteindre un certain pourcentage du territoire à protéger. Actuellement, on est à peu près à cinq pour cent (5 %), cinq point huit pour cent (5,8 %) du territoire qui a un statut d'aire protégée. Et puis ça varie. Dans les aires protégées actuellement, on a environ dix-sept (17) ou dix-huit (18) statuts différents.

1720 Ça va partir du statut de parc national québécois, parc fédéral, de réserve de biodiversité, de réserve aquatique, de réserve protégée en milieu naturel et de réserve écologique.

1725 Les plus vieux statuts au Québec d'aires protégées, la première loi qu'on a eue pour protéger des territoires, ça a été la Loi sur les réserves écologiques. Ça a été les premiers statuts qu'on a donnés à un territoire pour le protéger.

1730 Après est venue, quelques années après, la Loi sur les parcs. Ça a été, pendant plusieurs années, ça a été les deux (2) seules lois.

Aujourd'hui, on a la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui prévoit de créer d'autres types d'aires protégées et surtout ce que ça l'a fait comme différence, ça a été d'aller plus vite dans l'action de protéger les territoires.

1735 Donc les réserves écologiques dans l'ensemble des aires protégées, ça représente à peine un demi ($\frac{1}{2}$) d'un pour cent (1 %) du territoire, à peu près neuf cents kilomètres carrés (900 km²).

1740 Les réserves servent à protéger deux (2) types de territoires. Ceux qu'on pourrait dire représentatifs d'écosystèmes d'une région. On essaie, dans l'ensemble du réseau, actuellement on a soixante-dix (70) territoires, c'est de protéger au moins un élément de chaque type d'écosystèmes qu'on retrouve au Québec.

1745 Et on a une autre catégorie de réserves, c'est pour protéger des éléments exceptionnels de la biodiversité. Par exemple, on protège dans l'Estrie une réserve écologique où on retrouve une variété d'arbres, le pin rigide qui au Québec est très rare, on le retrouve à deux (2) endroits. On protège un de ces endroits-là.

1750

Dans la Baie-des-Chaleurs, on a la Réserve écologique de la Grande-Rivière où on protège une plante, l'aster d'Anticosti qui est unique au Québec au monde, on la retrouve en Gaspésie. On protège des éléments où on retrouve la plante.

1755 Ici à Manche-d'Épée, c'est une petite vallée encaissée où on a un microclimat particulier qui fait qu'on retrouve dans la vallée une érablière à sucre. Des érables, il y en a très peu d'érables à sucre ailleurs en Gaspésie sur la côte ici, de la côte nord de la Gaspésie. Donc ce qu'on retrouve dans cette vallée-là, c'est des éléments exceptionnels de la biodiversité pour la région.

1760 Et sur les zones d'éboulis, on a des plantes qui sont classées dans la catégorie des espèces menacées et vulnérables.

1765 Dans l'étude d'impact, on ne parle pas de ces choses-là, parce que la réserve a été exclue du projet, parce qu'elle est pas dedans, on fait le tour.

1770 Donc tout à l'heure, on a parlait du plan de mesures d'urgence, en prenant connaissance du plan, on regarde, on peut s'apercevoir qu'il y a plusieurs types d'accidents qui peuvent intervenir. Et puis s'ils interviennent, si les municipalités ont leur plan d'intervention, je dis par exemple, on parle de déversement d'huile, d'hydrocarbure, c'est prévu que ça puisse arriver.

1775 Les systèmes d'éoliennes aujourd'hui sont vraiment plus performants qu'avant, sont bien construits, mais c'est des possibilités que ces accidents-là arrivent. S'il en arrive, la mesure prévue, c'est d'excaver les sols où il y a eu déversement.

1780 Il faut pas oublier que quand on regarde la réserve écologique, du côté est de la réserve, je pense que c'est quinze (15) éoliennes qui vont être implantées dans une bordure où le bassin versant de ces éoliennes-là où elles sont implantées à plus de quatre-vingts pour cent (80 %) coule vers la réserve écologique. Donc s'il y a un déversement important, ça va s'en aller dans la réserve.

On parle aussi dans le plan de mesures d'urgence, surchauffe ou feu dans une éolienne. C'est peu fréquent, ça arrive pas souvent, mais les systèmes d'urgence, c'est écrit, je cite:

1785 "Un problème de surchauffe ou de feu pourrait être occasionné par un bris de système de contrôle automatique d'une éolienne."

1790 C'est écrit textuellement. Mais la mesure d'urgence, on va avertir les pompiers en cas de risque de feu, mais le feu, s'il s'en va, ça devient un feu de forêt, puis ça vient dans la réserve écologique, bien après ça, on ne peut pas intervenir efficacement, puis les dégâts vont être irréversibles.

1795

Si on parle de chute d'une éolienne, on dit, en cas de verglas, celle-là, je la trouve – projection de glace! En cas de verglas, il y a des systèmes qui vont arrêter l'éolienne, mais c'est dit:

1800

"Les risques associés à la projection de glace sont ainsi considérablement réduits. Les possibilités d'accidents occasionnés par la projection de glace sont très faibles."

Donc il peut y en avoir.

1805

"Comme mesure d'intervention, les usagers du domaine seront invités à se tenir à une distance minimale de deux cent cinquante mètres (250 m) des éoliennes en période de verglas."

1810

J'ai lu dans de la littérature sur des documents des parcs éoliens en France que la glace peut même être projetée jusqu'à cinq cents mètres (500 m) par une éolienne en période de verglas. Ici, on parle de deux cent cinquante mètres (250 m). Quand ça part d'une tour à la hauteur que ça a, puis une plaque de glace qui peut avoir d'un demi (½ po) à un pouce (1 po) d'épaisseur, quand ça se projette dans la réserve écologique, ça peut avoir un impact énorme sur la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815

Mais d'après vous, ce serait quoi la distance sécuritaire pour préserver l'intégrité de la réserve?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

1820

Ça, c'est une bonne question. Dans les risques d'accidents, il y en a deux (2) autres, le bris de pale qui peut intervenir, c'est même prévu au plan de mesures d'urgence, c'est écrit comme intervention, on va la remplacer.

1825

Il y a l'effondrement d'une tour, c'est même prévu. Une tour comme ça qui tombe dans la réserve, la distance de cent mètres (100 m), c'est pas suffisant. Si l'alternateur, la tour se décroche, elle va aller dans le fond de la réserve. On est dans des pentes à à peu près quatre-vingts pour cent (80 %).

1830

Et puis donc les distances, monsieur le Président, c'est selon le cas. Ici, on est près d'une réserve dans des pentes. Donc le sommet où ils vont l'installer est trop près de la réserve. La distance qu'ils proposent pour le verglas, pour moi, ce serait un minimum.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1835

C'est combien votre minimum pour assurer les fins fondamentales de la protection de la réserve écologique?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

1840 Nous, ce qu'on demande, on a un projet d'éoliennes, on a émis un avis, la Direction du patrimoine écologique, où on n'est pas favorable à l'installation de dix-huit (18) éoliennes en bordure de la réserve écologique.

On ne veut pas que ces éoliennes-là s'installent sur les sommets qui longent la réserve.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1845

Est-ce que vous faites référence à ceux à l'est particulièrement?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

1850

Il y en a quinze (15) à l'est, trois (3) à l'ouest. C'est celles-là.

1855 Cet après-midi, je suis allé dans la réserve à la pluie. Je l'ai parcourue d'un bout à l'autre. On dit qu'on les verra pas de la réserve. Eh bien, les sommets, on les voit. On est dans une zone forestière, souvent les pentes ou le chemin qui traverse la réserve, qui actuellement est exclu de la Réserve, puis soi dit en passant, ce chemin-là n'est plus praticable pour circuler autre qu'à pied ou en véhicule genre quad, on voit les sommets des montagnes sur à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) de la distance quand on marche.

1860 Puis aujourd'hui, il y avait du brouillard, les feuilles n'ont pas encore commencé à tomber, donc on va les voir tout le temps, les sommets.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1865 Mais la question qu'on vous posait, selon vous avec la littérature et l'expérience que vous avez, quelle serait la distance minimale à respecter pour la protection des fins pour lesquelles a été créée la réserve écologique?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

1870

Moi, je veux pas donner une distance. Ce que je veux vous montrer, on a une carte topographique où on voit les sommets en bordure de la réserve, et puis il ne doit pas y avoir des éoliennes sur ces sommets-là.

1875 Tout à l'heure, on a dit, les distances, ça varie entre soixante-dix (70 m) et cent mètres (100 m) de la réserve où les tours vont être installées. Pour moi, c'est inacceptable.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Qu'est-ce qui serait acceptable?

1880

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

Ce qui serait acceptable, c'est qu'il y ait pas d'éoliennes sur les sommets qui bordent le côté est de la réserve écologique et les trois (3) qui bordent le côté ouest. Ça, ce serait acceptable.

1885

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant d'aller voir du côté du promoteur, parce que j'ai quelques questions à vérifier, monsieur Haemmerli, vous aviez une question supplémentaire tout à l'heure? Non, on a fait le tour, bon.

1890

Du côté du promoteur, est-ce que ça peut être déplacé, ces éoliennes-là, et quel serait l'impact?

1895

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, si vous me permettez, je transférerais la question à monsieur Yves Garant qui pourra commencer un peu à répondre aux préoccupations relatives à la réserve; et au niveau du déplacement par la suite d'éoliennes potentiel, peut-être que monsieur Francis Pelletier d'Hélimax pourra répondre à la question.

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent.

1905

PAR M. YVES GARANT:

Merci monsieur le Président. Peut-être comme monsieur Leblanc le mentionnait apporter peut-être quelques petites rectifications par rapport à la situation des éoliennes autour de la réserve écologique.

1910

On parle de dix-huit (18) éoliennes dont treize (13) sont dans le bassin versant de la réserve, il y a cinq (5) de ces éoliennes-là...

1915

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Est-ce qu'il est possible d'avoir la carte s'il vous plaît?

1920 **PAR M. YVES GARANT:**

Oui. Cinq (5) de ces éoliennes-là ne sont pas dans le bassin versant de la réserve, petite première précision.

1925 La deuxième précision, c'est qu'on parle du peuplement, ce que vous voyez en vert, c'est le peuplement qu'on protège dans la Réserve écologique de Manche-d'Épée, c'est l'érablière sucrière à bouleau jaune qui est située dans le fond de la vallée.

1930 Le chemin dont monsieur Carpentier parlait se trouve finalement du côté ouest. Ce chemin-là traverse la réserve écologique du nord au sud, puis les gens peuvent avoir accès à ça.

1935 Par rapport à ce peuplement-là qu'on cherche à protéger, les éoliennes sont situées en moyenne à une distance d'un kilomètre (1 km). Quand on prend la distance ici entre les points rouges qui représentent le positionnement des éoliennes et le peuplement protégé, on parle qu'on est à une distance d'un kilomètre (1 km), OK.

1940 Quand on parlait tantôt d'une moyenne de deux cents mètres (200 m), on parlait d'une moyenne avec la limite de la réserve écologique. Mais par rapport au peuplement à protéger, on est à une distance d'un kilomètre (1 km), ça fait qu'on est quand même à une très grande distance du peuplement sensible qui est situé dans le fond de la vallée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 D'autres précisions? Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1950 Quand vous dites une moyenne, c'est la moyenne! Quelle est la distance la plus courte et la distance la plus longue?

PAR M. YVES GARANT:

1955 La distance la plus courte, c'est celle-là ici que vous avez dans le haut, le point rouge qui est à soixante-dix mètres (70 m), et la distance la plus longue, on est à un point cinquante-sept kilomètre (1,57 km), à plus de quinze cents mètres (1500 m), pratiquement seize cents mètres (1600 m), qui est probablement celle-là ici.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1960 Est-ce qu'il y a beaucoup d'unités, beaucoup éoliennes qui sont à soixante-dix mètres (70 m)?

PAR M. YVES GARANT:

1965 Il y en a seulement une (1).

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1970 Pouvez-vous nous donner son numéro, monsieur Garant, ça va faciliter la lecture!

PAR M. YVES GARANT:

1975 Oui, certainement. Celle qui est à soixante-dix mètres (70 m), c'est l'éolienne numéro 5. Et la plus éloignée, c'est l'éolienne numéro 18 qui est à un virgule cinquante-sept kilomètre (1,57 km) de la limite.

Ça c'est des précisions par rapport aux distances.

1980 Par rapport aux déversements maintenant, aux risques! Parce que quand on parle de plan d'urgence, il faut comprendre qu'on analyse toutes sortes de possibilités; on analyse le feu, on analyse toutes sortes d'incidents techniques qui peuvent arriver. C'est le but d'un plan d'urgence, c'est d'avoir un plan d'urgence qui est complet.

1985 Ça ne présuppose pas que ce sont des incidents qui vont arriver. Il faut bien comprendre que quand on fait l'élaboration d'un plan d'urgence, c'est en cas de scénarios qui pourraient arriver, il faut être prêt à ce moment-là.

1990 Monsieur Bouchard l'a mentionné tout à l'heure, après deux (2) ans d'exploitation à Baie-des-Sables, on n'a jamais eu de déversement comme tel. Il y a des mesures qui sont en place, déjà dans les équipements, que ce soit la nacelle comme telle qui va récupérer les huiles si jamais il y avait une fuite.

1995 De la façon de savoir s'il y a une fuite, l'éolienne va arrêter, puis on va avoir une équipe technique qui va aller voir tout de suite sur les lieux qu'est-ce qui se passe avec cette éolienne-là.

Et pour ce qui est du transfo, monsieur Haemmerli avait posé également la question, on a également un réservoir, un bassin de rétention si jamais il y avait des fuites d'huile par rapport à ça.

2000 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Y a-t-il une réserve écologique à l'endroit que vous venez de mentionner, à Baie-des-Sables?

2005 **PAR M. YVES GARANT:**

À Baie-des-Sables, il y a pas de réserve écologique, non.

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais il y a un refuge écologique, mais avant d'aller voir du côté du MRNF pour avoir leur opinion là-dessus, moi, j'aimerais ça, du côté du ministère du Développement durable et de l'Environnement, on a compris dans la réponse du promoteur que la distance était au-delà, qu'il y avait une distance au-delà où on voulait protéger.

2015

Donc j'aimerais savoir si cette distance-là – votre avis là-dessus?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

2020 La réserve écologique protège un élément principal qui est le peuplement d'érablière sucrière. Mais cette réserve-là protège un territoire qui est beaucoup plus vaste.

2025 Et puis on ne fait pas de distinction entre l'élément principal qui est le peuplement. Et quand on voit la zone où les pentes sont les plus fortes à cet endroit-là, c'est là que sont les plantes qui sont menacées, qui sont dans la catégorie des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ils sont dans les zones d'éboulis où ces plantes-là vont se coloniser.

2030 Et puis ces éléments-là sont aussi importants que la zone d'érablière. Pour nous autres, la réserve écologique, elle a son entité globale, et puis chaque secteur est aussi important un que l'autre.

2035 Et puis un point important qui était à préciser, c'est que l'aménagement des éoliennes est précédé de la construction d'un réseau de sentiers, un réseau de chemins. Et puis là, c'est pas des petits chemins pour des quatre par quatre (4 x 4) pour les chasseurs, c'est pour faire passer des méga équipements.

2040 Donc on fait un réseau de routes où tout le monde peut aller circuler après, et puis même on a entendu tout à l'heure le promoteur, ils font l'entretien du réseau et des chemins secondaires pour que les utilisateurs puissent plus facilement y aller.

Ce que ça vient créer à cet endroit-là particulièrement, on va créer un accès beaucoup plus facile aux limites de la réserve écologique.

2045 On peut pas prendre pour acquis que les personnes vont aller dans la réserve. On présume que les personnes respectent la loi. Mais on l'a vu, l'expérience nous démontre ailleurs, plus les accès sont près d'une réserve, plus c'est tentant d'y aller.

2050 On travaille avec les agents de protection de la faune qui ont le mandat pour le ministère de l'Environnement d'assurer la surveillance des réserves écologiques. On sait qu'ils sont pas nombreux au Québec, et puis on veut pas qu'il y ait des agents partout, mais à l'occasion, il y a des personnes qui se font prendre à chasser ou à établir, construire un camp dans une réserve, et puis eux autres, ils se font prendre, et puis ils paient pour les autres qui se font pas prendre. Mais on assure une protection comme ça.

2055 Donc plus on développe un réseau, plus c'est facile d'aller dans la réserve, contrairement à la loi. Et puis ces chemins-là vont provoquer de l'érosion. On l'a dit tout à l'heure, ces quatorze (14) éoliennes vont être dans le bassin versant qui se dirige vers la réserve, et puis c'est pas des petites pentes, c'est des bonnes pentes.

2060 Puis ils vont installer des réseaux de captation des eaux, ça me surprendrait que tout puisse se capter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Monsieur Haemmerli, vous aviez un commentaire?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2070 Bien, au sujet de l'accès à la réserve. Est-ce qu'actuellement, notamment par le chemin dans le fond de la vallée, est-ce que l'accès est possible ou est-ce que ce chemin-là est clôturé?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

2075 La réserve écologique, quand elle a été constituée, on a exclu le chemin au centre, une lisière. Parce qu'à l'époque, il faut se reporter dans les années 84 quand la réserve a été constituée!

2080 En 84, il y avait les chalets au lac au Diable en arrière, c'était un accès pour aller à ce lac-là. Aujourd'hui, le chemin n'est plus carrossable. On peut circuler avec un véhicule tout terrain, un quad, mais sur la rivière Manche-d'Épée, le pont pour la traverser est inexistant, il faut passer à l'eau, puis il y a une bonne descente, et puis aujourd'hui, il y avait à peu près deux pieds (2 pi) d'eau dans la rivière, c'est pas facile.

2085 Donc pour nous autres, le fait qu'il y ait un chemin comme ça où les personnes peuvent circuler pour aller à la chasse, à la petite chasse, ils vont y aller à pied, c'est pas de quoi qui menace l'intégrité de la réserve écologique. C'est peu important.

Ce chemin-là est en train de se refermer, parce qu'il y a plus personne qui fait son entretien. Donc dans dix (10) ans, sans doute que ça circulera plus dans ce chemin-là, plus du tout; c'est pas nous autres qui va l'ouvrir.

2090 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Pourquoi ne pas l'intégrer à la réserve alors?

2095 **PAR M. RÉAL CARPENTIER:**

Ça va être une prochaine étape.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2100 OK. Et puis tant qu'à être sur l'information sur la réserve, le petit rectangle de terre, de tenure intramunicipale, il fait quoi dans le grand quadrilatère?

PAR M. RÉAL CARPENTIER:

2105 Quand on crée des aires protégées, on dit, au départ, moi, mon travail, c'est pas d'acquérir les connaissances sur le territoire, mais c'est de faire en sorte que la démarche administrative pour créer l'aire protégée se réalise. Donc on part avec des rapports de scientifiques qui nous disent qu'il y a un intérêt évident à protéger un territoire pour des raisons XYZ, et puis après ça, on va faire la démarche pour constituer la réserve.

2110 Constituer une réserve, ça prend des fois des années de travail, de négociations, parce qu'on doit retirer des droits sur le territoire à certains utilisateurs dont les plus importants, c'est l'exploitation des ressources naturelles, la forêt, les mines, et puis après ça, des fois il y en a qui ont des droits privés, donc acquérir des terrains.

2115 Ici, au centre, bien, on voit dans le bas de la réserve, il y a un petit coin qui a été tronqué. Quand on avait créé la réserve à l'époque, il y avait un chemin qui conduisait à un chalet, et puis il avait été inclus dans la réserve, et puis les personnes ne pouvaient plus aller à leur camp de chasse. Donc on a enlevé le coin, exclure le chemin, et puis on a agrandi la réserve, la partie au

2120 nord.

C'était dans le rang, la dernière partie, je pourrais vous le montrer sur une carte plus détaillée, entre autres où on retrouve le petit bloc qui est exclu.

2125 Ce petit bloc là qui a été exclu, il y avait un petit champ qui était là qui était loué par le propriétaire à la ferme dans ce rang-là. Il y a une exploitation agricole où il faisait de la culture biologique, il y avait des serres, et puis il faut se rappeler que dans la vallée, il y a un microclimat, et il cultivait ce petit champ là.

2130 Quand on a agrandi la réserve, après en avoir parlé avec mes patrons, on a pris la décision de l'exclure et de permettre la culture de ce champ-là à des conditions particulières: pas de pesticide, pas d'engrais chimique, donc une culture biologique.

2135 Et puis on a convenu avec le propriétaire, on va vous le louer, c'est une entente, c'est gratuit, il a à s'en occuper, à faire sa culture comme c'est prévu. Et puis quand eux autres voudront plus le faire, bien, l'entente va se terminer, et puis dans une prochaine étape, on va l'inclure, le réinclure dans la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2140 Merci beaucoup. Mais brièvement, pour le ministère des Ressources naturelles, on a parlé de distance. Il y a aussi un refuge biologique qui est adjacent à la réserve, c'est quoi votre avis là-dessus par rapport à la facilité des chemins, l'accessibilité des chemins, la distances des éoliennes? C'est quoi votre avis là-dessus, vous?

2145 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Dans un premier temps, comme critère d'analyse, c'est sûr qu'on n'a pas de distance d'une éolienne à partir d'une réserve écologique par exemple, OK.

2150 Et il en vient dans un deuxième temps où là, on a à émettre des droits fonciers pour l'implantation des infrastructures, et c'est là qu'arrivent les permis au niveau forestier.

2155 Donc parce que c'est des projets commerciaux, donc il doit y avoir un permis pour la coupe du bois. Et là, on s'en réfère au RNI qu'on a tout à l'heure mentionné qui est le Règlement sur les normes d'intervention au niveau forestier.

2160 En termes de chemin, c'est sûr que nous, quand on reçoit le projet, on demande toujours au promoteur de nous inscrire les chemins existants et les chemins à construire. Et là, on fait une analyse assez sommaire de ça.

Mais en principe, on n'a jamais eu de problèmes à ce niveau-là.

2165 Et concernant tous les autres sentiers qu'il y a, bien, on l'a mentionné précédemment, on veut qu'il y ait une harmonie avec les autres utilisateurs, que ce soit la motoneige, le quad, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 OK. Mais dans le refuge, il y a déjà des chemins, est-ce que selon vous, le fait d'avoir un chantier d'éoliennes autour va faire en sorte qu'il va y avoir plus de braconniers, plus d'effets négatifs sur le site comme tel?

PAR M. DANICK BOULAY:

2175 Pour le refuge ou la réserve écologique?

PAR LE PRÉSIDENT:

2180 Pour les deux (2), d'après vous, à votre connaissance! Est-ce qu'ailleurs dans les parcs ou dans les réserves où c'est protégé, est-ce qu'il y a plus de braconnage?

Parce que là présentement, il y a déjà un accès en plein milieu. Est-ce que le fait d'avoir un domaine autour va faire en sorte qu'il va y avoir plus de braconnage, par exemple?

PAR M. DANICK BOULAY:

2185 Je vais demander après l'avis de mon collègue au niveau de la faune! Selon moi, l'effet en termes régional pour la Gaspésie, je ne crois pas qu'il y ait un effet là-dessus.

2190 On comprend que les chemins publics sont rénovés selon les utilisateurs et construits aussi selon les utilisateurs. Donc le ministère n'a pas de fonds spécial pour la construction ou la réparation de chemins.

2195 Étant donné le contexte actuel au niveau de l'industrie forestière par exemple, on sait que les chemins vieillissent et certains sont plus praticables, et c'est un peu ça que la circulation change aussi au rythme des années.

Mais en termes de braconnage ou d'utilisation plus disons avec des conséquences plus fâcheuses disons, je pourrais pas vous dire.

2200 Je sais pas si mon collègue de la faune peut renchérir là-dessus?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

2205 Par rapport aux actes de braconnage, je serais pas en mesure de répondre, parce que c'est pas dans ma Direction si on veut.

2210 Sauf que le chemin qui est là dans le fond de la vallée, il est là depuis longtemps, les agents de protection font leur travail. C'est sûr que quand on ouvre des nouveaux chemins, c'est pas long que les utilisateurs les utilisent pour aller mettre leurs caches, etc., il y a des gens qui sont assez rapides à s'installer pour la chasse à l'orignal, chasse sportive; ça veut pas dire nécessairement que c'est des braconniers.

2215 C'est sûr que quand on ouvre du territoire, les gens l'utilisent par après. C'est le seul élément que je peux rajouter.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, ça va monsieur Archambault?

PAR M. LUC LEBLANC:

2220

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais juste rectifier...

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Oui, excusez, avant de vous passer la parole, l'acétate qu'on vient de déposer, qu'on vient de discuter, va être déposé? OK, merci.

PAR M. LUC LEBLANC:

2230

Monsieur Carpentier a mentionné tout à l'heure qu'on allait faire l'entretien des chemins secondaires.

On va faire l'entretien des chemins qu'on va utiliser pour la construction ou l'opération du parc. Donc les chemins qu'on va avoir besoin.

2235

Ce que j'ai mentionné tout à l'heure dans ma présentation, c'est si on vient, on construit un chemin, et on vient couper perpendiculairement un autre chemin, bien, nos routes, on fait des fossés pour justement éviter l'érosion, donc on va s'assurer que ce chemin qui vient perpendiculairement à notre chemin va toujours avoir, les utilisateurs vont toujours avoir accès. Donc on va mettre un ponceau et on va remblayer. Mais on n'ira pas faire l'entretien de ce chemin-là après coup.

2240

Donc c'est uniquement de garder l'accès qui est présentement sur le territoire. Et ce territoire-là est drôlement utilisé par différents utilisateurs, il y a énormément de réseaux routiers qui sont déjà présents également à l'intérieur du territoire du parc.

2245

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup.

2250

Monsieur Archambault, on a terminé?

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

2255

C'est parce que j'avais mentionné que j'avais un deuxième volet, mais je peux revenir?

PAR LE PRÉSIDENT:

Idéalement, pour passer le plus possible, je vous invite à vous inscrire à nouveau, parce que le domaine de la réserve, c'est un point très important.

2260

ALAIN R. BEAULIEU

PAR LE PRÉSIDENT:

2265

Donc j'inviterais monsieur Alain R. Beaulieu s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2270

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275

Bonsoir monsieur Beaulieu.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2280

Madame la Commissaire, monsieur le Commissaire! Je sais pas si elle est pertinente, mais si l'épicentre est en arrière de Madeleine, comment se fait-il que ça s'appelle Gros-Morne? Qui c'est qui a décidé ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

2285

C'est votre question?

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2290

Mettons que c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait demander à monsieur Leblanc.

PAR M. LUC LEBLANC:

2295

Je vous dirais que c'est un choix de Cartier. Lorsqu'on est venu pour la première fois, je pense, pour installer nos tours de mesure de vent, la première tour, si je me trompe pas, était située sur le territoire de Gros-Morne, et c'est comme ça que le nom du projet est né comme ça en réalité.

2300

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Merci monsieur Leblanc. C'est parce que déjà, on regarde dans l'annuaire de Grande-Vallée pour trouver les numéros de téléphone à Madeleine!

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez, de trouver le numéro de téléphone?

2310 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

Oui, si vous regardez pour trouver mon numéro de téléphone, je reste à Rivière-Madeleine, il faut regarder dans Grande-Vallée. Dans un premier temps.

Est-ce que je pourrais faire une intervention sur monsieur Haemmerli?

2315

Vous disiez, mon cher monsieur, pourquoi ne pas inclure cette fameuse route dans la vallée?

2320

Si les éoles viennent puis ils bouchent mon chemin que je préfère aller à la perdrix, je suis pas contre les éoles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325

Mais votre question, c'est? Parce que là, on n'est pas dans les opinions.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Je m'excuse monsieur le Président.

2330

Je sais pas si vous allez la comprendre, moi, je me comprends! Est-ce que dans l'étude d'impact, je vais donner un exemple que je veux pas que personne prenne pour acquis. On a eu un film il y a quelques années chez nous, il est parti une espèce de pourvoirie, puis la grosse bâtisse, le film est parti, la pourvoirie est partie.

2335

Supposons, moi, que je prétends faire un bar salon parce que vous vous emmenez, un bar de danseuses, un petit magasin, puis une boutique de souvenirs, ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

Et votre question?

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2345

Mais dans quatre (4) ans, je ferme-t-y tout ça? J'ai vingt (20) ans pour payer, puis je veux faire venir mon garçon!

Je veux savoir si c'est dans l'étude d'impact, et je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 Pour bien comprendre votre question, c'est que vous voulez savoir si j'investis...

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2355 Moi, moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, si vous, vous investissez, vous voulez savoir? Parce que j'essaie...

2360 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

Oui, on va essayer ensemble. Je parle français, anglais puis allemand!

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Allez-y.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2370 Est-ce que vous avez compris mon premier exemple? Il s'amène un film dans le village, je m'achète une bâtisse, le film s'en va dans un an, je perds la bâtisse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Dans le fond, vous avez peur...

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

2380 Moi, j'ai pas peur pantoute, monsieur, je suis à la retraite!

PAR LE PRÉSIDENT:

... que l'investissement en région quitte.

2385 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

Je fais travailler les autres, asteur, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

J'essaie juste de comprendre votre question. Dans le fond, vous dites, est-ce que ce qui a été investi par le projet, parce qu'il faut se ramener au projet, j'essaie de comprendre ce que vous m'expliquez depuis le début, c'est que vous dites, est-ce que l'investissement qui a été créé va partir à court terme, à moyen terme, est-ce que c'est ça votre question?

2395

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Autrement dit, si je fais de l'investissement, je vais tu avoir juste quatre (4) ans pour rentrer dans mon argent?

2400

Je veux dire, les écoles, on sait bien, on va créer cent (100) emplois, deux cents (200) – ça prend-y un S ou un T, je m'en rappelle plus!

Oui, je présume qu'on peut faire revenir des jeunes qui se sont expatriés de la Gaspésie, je le souhaite ardemment, en autant qu'ils soient qualifiés pour le faire. Paraîtrait-il qu'on va donner des formations pour peut-être les inviter à revenir, qu'est-ce qu'on veut de mieux que ça?

2405

Mais si on fait un ensemble de facteurs et puis on veut boucler la boucle de la chaîne, bon bien, je me dis, moi, il va y avoir du monde. Ces gens-là, à deux cents (200) personnes, savez-vous que ça vaut la peine d'ouvrir un bar salon, ça? Puis ils en vendent pas cher par chez nous. La mienne aussi est à vendre. C'est ça.

2410

Puis dans quatre (4) ans, si vous foutez le camp, vous autres, ce sera pas de ma faute puis ni de la vôtre, vous avez fini votre job, il va me rester seize (16) ans à payer si j'hypothèque pour vingt (20) ans!

2415

Est-ce que l'impact prévoit des choses comme ça dans les autres parcs éoliens, les autres villages ou villes ou va donc voir, qui sont pas loin de la Gaspésie à tout le moins?

2420

C'était ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Je vais tenter avec monsieur Leblanc. Monsieur Leblanc, pouvez-vous nous dire, par rapport au nombre d'emplois qui vont être créés, combien de temps ça va durer, et pensez-vous que l'investissement du parc éolien va être hypothéqué dans quatre (4) ans? Est-ce que vous allez fermer le parc dans quatre (4) ans?

2425

Est-ce qu'il va y avoir moins de jobs dans quatre (4) ans?

2430

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

On sait déjà d'ores et déjà qu'il va être là pendant vingt (20) ans. J'aurais peut-être une autre question sur le démantèlement!

2435

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, on va juste essayer de savoir – le démantèlement, on y reviendra tantôt – mais là, on essaie juste de voir!

2440

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Monsieur le Président, j'avais dit que j'avais fini tantôt!

2445

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est important qu'on se comprenne bien.

2450

En termes de pérennité d'emplois, d'investissements, pouvez-vous nous dire comment Énergie Cartier voit son investissement?

PAR M. LUC LEBLANC:

2455

Oui monsieur le Président. Cartier énergie éolienne, comme on l'a expliqué dans la présentation, la création d'emplois, il y a différentes phases du projet: construction, exploitation, démantèlement.

2460

Dans la partie construction, on prévoit en moyenne deux cents (200) emplois pour la construction du parc. Cette construction devrait s'échelonner sur environ deux ans et demi (2 ½) au total de construction pour les deux (2) phases du projet.

2465

En période de pointe, on prévoit autour de trois cent vingt-cinq (325) employés sur le chantier, pour la période toujours de construction.

Un coup bien entendu la période de construction terminée, le nombre d'emplois va diminuer. Donc on rentre dans la période d'exploitation, et cette période d'exploitation, on prévoit l'embauche de vingt (20) employés annuels qui vont travailler à l'année pour l'entretien et l'exploitation du parc éolien.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me parler des vingt (20) types d'emplois? Est-ce que c'est des emplois spécialisés, saisonniers?

Quelles exigences ça va prendre à peu près?

2475

PAR M. LUC LEBLANC:

Un, c'est pas des emplois saisonniers, c'est des emplois permanents à l'année, cinquante-deux (52) semaines par année.

2480

Deux, le type de professions qu'on retrouve habituellement provient généralement de deux (2) niveaux, soit avec une base en électricité ou une base en mécanique industrielle. Donc généralement, c'est ce qu'on retrouve, ça, d'une formation technique ou universitaire.

2485

Entre autres le Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé donne une formation en maintenance industrielle d'éoliennes. Donc il y a des jeunes qui se sont formés au Cégep de Gaspé et qui travaillent aujourd'hui dans le domaine éolien au niveau de l'exploitation et l'opération des parcs.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a des chances que vous ayez recruté des gens qui se sont spécialisés en Gaspésie dans ces créneaux-là.

2495

Maintenant, en termes de nombre d'emplois – ce sera pas long, parce que j'ai perdu mon idée!

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2500

Je peux prendre la relève!

Est-ce que vous pensez avoir un bassin assez important pour recruter le personnel requis dans la région ici présentement? Parce que votre objectif, c'est ça, mais en réalité, est-ce que vous allez être obligé de déborder la région ou la région va vous procurer la main-d'oeuvre nécessaire?

2505

PAR LE PRÉSIDENT:

Autrement dit, vous allez avoir deux (2) chantiers, vous voulez embaucher entre deux cents (200) et trois cent cinquante (350) personnes, est-ce que le bassin de la Gaspésie est assez grand d'après vous pour aller chercher tout ce monde-là?

2510

PAR M. LUC LEBLANC:

Monsieur le Président, je dirais tout dépendant de la classe de métiers. Pendant la période de construction bien entendu, il y a différentes classes de métiers; ça peut passer de

2515

journalier à mécanicien industriel, électricien, en tout cas. Donc vous voyez, il y a différentes classes.

2520 Lors de la construction par exemple de notre parc de Carleton qui est présentement en construction, ce qu'on s'est aperçu, c'est que oui, effectivement, il y avait la main-d'oeuvre disponible pour la construction d'un parc éolien de ce type-là.

2525 On a atteint effectivement trois cent vingt-cinq (325) employés pendant la période la plus forte, en plus d'environ soixante-quinze (75) à quatre-vingts (80) employés qui travaillaient sur la ligne qu'Hydro-Québec a construite.

Et on recevait encore des demandes d'emploi de la part de gens de la région.

2530 Ce qu'il faut comprendre également, c'est que tout le secteur de la construction est extrêmement réglementé au Québec, donc ça marche par bassin et par classe de métiers. Donc lorsque le bassin est vide, bien entendu ils peuvent aller à l'extérieur de la région.

2535 Lorsqu'on parle de région, on fait mention de la région désignée qui comprend bien entendu la MRC de Matane et la Gaspésie administrative.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau, merci beaucoup.

2540

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2545 En ce qui a trait aux formations spécialisées pour les vingt (20) emplois pour la suite de la vie du parc, est-ce qu'à votre connaissance, compte tenu des projets qu'on a actuellement sur la table, est-ce que la formation réussit à fournir les gens dont vous avez besoin? Est-ce que vous risquez d'en manquer?

2550 Petit portrait bref pour savoir où on s'en va avec ça!

PAR M. LUC LEBLANC:

2555 Je dirais, monsieur Haemmerli, que la demande en main-d'oeuvre au niveau de l'opération des parcs éoliens devrait s'accroître au cours des prochaines années. Donc s'il y a des jeunes que ce secteur-là intéresse ou des moins jeunes, je pense qu'il y a un beau potentiel de développement.

2560 Jusqu'à maintenant, on réussit à combler nos besoins de main-d'oeuvre, et en discutant avec les gens du Cégep de la Gaspésie à Gaspé, leur formation semble très prisée par les étudiants.

Donc il semble que oui, il va y avoir une disponibilité de main-d'oeuvre.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

2570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Merci beaucoup monsieur Beaulieu.

2575

MARTIN PROULX

2580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'appellerais monsieur Martin Proulx s'il vous plaît!

Bonjour monsieur Proulx.

2585 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Rebonsoir. Première question sur l'impact visuel!

2590 Les conclusions présentées par le promoteur sur l'étude d'impact disent que le projet va présenter un impact global visuel faible.

Ma question, c'est: compte tenu que la tour d'éolienne mesure quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur, si je me souviens bien, ça représente l'équivalent d'un immeuble de vingt (20) étages environ?

2595

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Vingt-neuf (29).

2600 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Vingt-neuf (29), c'est encore pire! Sachant qu'elles sont situées dans les hauteurs principalement, et on nous dit que les paramètres d'implantation des éoliennes, par rapport à un site récréotouristique, est de mille mètres (1000 m) de distance.

2605

Alors sachant qu'une tour de vingt-neuf (29) étages s'érige dans les hauteurs à un kilomètre (1 km) de chez moi, comment définit-on ou quels sont les paramètres qui permettent de dire qu'on a un impact visuel faible?

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leblanc, est-ce que vous pourriez nous répondre à cette question?

PAR M. LUC LEBLANC:

2615

Oui, monsieur le Président. Je demanderais à monsieur François Tremblay de bien vouloir répondre à la question de monsieur Proulx s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2620

Merci monsieur le Président. Madame et monsieur les Commissaires! J'aurais une présentation pour expliquer la démarche de la méthode, si vous permettez?

PAR LE PRÉSIDENT:

2625

Oui. Et on va évidemment déposer cet acétate sur le site, oui.

Est-ce que c'est long, votre présentation?

2630 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Non, c'est quelques diapositives. Après, je pourrai peut-être répondre plus spécifiquement. Évidemment, on va la déposer.

2635

La méthode, évidemment, qu'on utilise, bon, ce sont des méthodes qui ont été développées il y a plus d'une vingtaine d'années. Donc au départ, c'est des méthodes qui ont été développées pour des infrastructures routières, ensuite qui ont été adaptées pour des infrastructures en hauteur comme les pylônes d'Hydro-Québec, et maintenant qui ont été adaptées à d'autres structures avec une autre hauteur et qui ont d'autres types d'implantation, donc les éoliennes.

2640

Et on les a adaptées donc aux enjeux propres aux éoliennes, on l'a adaptée spécifiquement au Québec avec le guide que vous avez demandé au MRNF et qui vous a été

déposé, je crois. Donc on l'a adaptée en fonction de zones, ce qu'on appelle les zones d'influence.

2645

Donc quand on est à proximité d'une éolienne, le critère de proximité dans le guide du MRNF étant un point deux kilomètre (1,2 km), soit dix (10) fois la hauteur d'une éolienne avec sa pale déployée, donc on parle de zone d'influence forte, la zone dans laquelle on est dans une proximité avec l'éolienne.

2650

Dans la zone d'influence moyenne, donc d'un point deux (1,2 km) à douze kilomètres (12 km), on fait un autre type d'analyse.

2655

Et dans la zone d'influence plus faible, c'est-à-dire au-delà de douze kilomètres (12 km), on va faire un autre type d'analyse avec d'autres paramètres. Donc on y va comme ça.

2660

On utilise des outils cartographiques pour faire cette analyse-là. On va cartographier les endroits, donc les zones d'influence et ensuite de ça, on va faire une carte de zones de visibilité, donc à partir desquelles on va voir les éoliennes, combien d'éoliennes on va voir à partir des différents points sur le territoire.

Donc on a des outils cartographiques.

2665

Et ensuite, ce qu'on fait, c'est qu'on divise le territoire en unité de paysage. Chaque unité de paysage, c'est un ensemble en fait dans lequel on a une identité propre, et on est capable de voir qu'il y a quelque chose qui se dégage de cette unité-là.

2670

On va conférer une valeur à l'unité de paysage avant de penser à tout projet. Donc on donne une valeur à cette unité de paysage là, et c'est une valeur qui a rapport à sa sensibilité.

Donc est-ce que l'unité de paysage est sensible, est-ce qu'elle est fragile, est-ce qu'elle peut supporter des changements? Ensuite de ça – ça, c'est le premier volet de l'analyse.

2675

Le deuxième volet de l'analyse, c'est en fait de superposer où vont être les éoliennes et de voir, est-ce qu'il va y avoir un contraste!

2680

Alors comme monsieur Proulx le mentionnait, ce sont des structures en hauteur qui peuvent être visibles. Évidemment, on peut les voir au complet, mais dans une topographie accidentée, on va souvent voir seulement des parties.

Donc par exemple de la pourvoirie du Camp de la Haute Madeleine, on va pas voir l'éolienne au complet; on va voir uniquement soixante-quinze mètres (75 m) de l'éolienne, et on voit pas le cent vingt mètres (120 m) au complet.

2685 Donc c'est pour ça qu'à partir de certains points de vue qu'on va choisir et qui sont représentatifs des unités de paysage, on va faire des photomontages et on va poser un jugement, donc un jugement professionnel évidemment basé sur des critères.

2690 Alors sur les critères de contraste. Est-ce que ça contraste avec les différents plans qu'on va avoir? Par exemple, ici on a une vue où on voit les éoliennes sur les crêtes, on a un deuxième plan qui est constitué des collines qui représentent environ douze degrés (12°) à l'horizon, les éoliennes à cette distance-là en représentent environ cinq degrés (5°). Donc on va être capable de quantifier comme ça.

2695 Alors c'est très important de quantifier, parce que quand on parle de paysage, évidemment, on parle de subjectivité, mais pour pouvoir poser un jugement professionnel et débattre, on doit avoir des indicateurs quantitatifs.

2700 Donc on a des indicateurs qui nous permettent de dire, bon, dans une telle situation, les éoliennes vont occuper plus ou moins large dans le champ visuel, plus ou moins haut, et on va déterminer, en fin de compte, le degré de contraste qu'on va avoir.

2705 Alors avec l'aide des photomontages, on pose un jugement, on fait un jugement professionnel, et on va être en mesure de donner une valeur à ce contraste-là.

2710 Et le résultat de ça, en fait, c'est qu'on va produire, au fond, une évaluation pour chacune des unités de paysage.

2715 Alors on va donner l'évaluation de la sensibilité de l'unité de paysage et également une évaluation quant au degré de visibilité. Je parlais de contraste tout à l'heure, est-ce que les éoliennes sont très visibles, sont visibles souvent, sont visibles de façon très contrastée avec les différents plans qu'on va avoir dans les vues?

2720 Alors c'est la façon de fonctionner.

2725 Donc dans des situations où on va voir une éolienne dans une situation de proximité, on va en voir plusieurs, elles vont couvrir tout notre champ, évidemment ça va être différent de si on voit seulement des pales à l'horizon derrière une colline; le degré de contraste va être très différent dans ce cas-là.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

2735 Et vous dites que vous faites un jugement, comment la valeur a été – est-ce que c'est un jugement de valeur – comment le chiffre a été arrêté ou le qualificatif a été arrêté, est-ce que c'est le consultant?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2730 Bon, évidemment, c'est un jugement professionnel. C'est conduit par des gens qui ont l'expérience, qui ont conduit plusieurs types d'évaluation d'analyse paysagère, et c'est basé évidemment sur une littérature, notamment tout ce qui est psychologie de perception.

2735 Quand je parle de contraste, évidemment, on va se référer à des choses qui ont été écrites souvent il y a une trentaine d'années par rapport au nombre de degrés dont je parlais, par rapport aux différents plans qu'on a dans une vue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Il y a monsieur Haemmerli et madame Bigué qui m'ont demandé la parole.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2745 Quelque part dans l'établissement de la valeur du paysage, est-ce qu'il y a un intrant qui provient de la population ou des résidents?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Certainement. Quand on fait le projet, évidemment on a des consultations.

2750 Et dans le cas présent, dans le projet de Gros-Morne, on est venu consulter la population. On a fait des photomontages à la demande de certains groupements.

2755 Donc on a considéré leur point de vue. On a même changé des points de vue à leur demande spécifique qu'ils trouvaient, eux, plus représentatifs de ce qu'était leur réalité ici.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2760 Monsieur Proulx, est-ce que vous êtes satisfait des unités de paysage dont le promoteur a tenu compte pour l'évaluation du bien-fondé de l'implantation de ses éoliennes?

PAR M. MARTIN PROULX:

2765 On présente ici dans le tableau que le promoteur soumet que l'importance de l'impact anticipé pour le lac au Diable est jugée de faible.

Alors sincèrement, je me pose la question, de quelle façon ils peuvent en arriver à une telle conclusion lorsqu'ils nous révèlent que soixante-quinze mètres (75 m) des cent vingt mètres (120 m) perceptibles d'une éolienne seront apparents au-delà de la montagne qui constitue notre principal paysage autour du lac!

2770 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce que vous aimeriez voir d'autres unités de paysage qui seraient prises en compte?

2775 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Ce que je souhaiterais, c'est que le promoteur, par le photomontage qu'ils ont fait, vous illustre l'impact réel que le projet aura sur les pourtours du lac au Diable. Ça vous donnera peut-être un aperçu concret.

2780 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Donc vous aimeriez avoir d'autres prises de vue à partir du lac au Diable, si je comprends?

2785 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Non. J'aimerais tout simplement qu'il vous montre, qu'il vous présente ce qu'ils ont déjà fait comme photomontage, à partir du lac au Diable, pour que vous puissiez juger vous-mêmes de la présentation visuelle.

2790 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce que vous comprenez bien toutes les composantes, la ventilation de son analyse qui apporte un jugement qui marquait, lui, il arrivait à la conclusion que l'impact est faible, est-ce que vous comprenez toutes les composantes?

2800 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Je ne comprends pas la démarche. On me parle d'études de littérature qui datent d'une trentaine d'années, d'analyses perceptuelles ou ainsi de suite, je ne comprends pas cette démarche-là.

2805 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce que vous aimeriez qu'il reprenne la définition de chacun de ces éléments, pour qu'on puisse comprendre?

2810 **PAR M. MARTIN PROULX:**

Ce serait certainement apprécié par l'ensemble des intervenants.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2815 Alors peut-être que monsieur Leblanc pourrait peut-être demander à son équipe de nous préciser un petit peu plus lentement chacun des éléments, ventiler la méthode?

PAR M. LUC LEBLANC:

2820 Tout à fait, madame Bigué. Je demanderais à monsieur Tremblay effectivement de répondre à la question.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2825 Bon, je vais peut-être revenir un petit peu derrière!

L'évaluation de la sensibilité des unités de paysage, évidemment, je m'attendais pas à rentrer dans le détail comme tel, on va conférer – premièrement, avant de parler d'implanter des éoliennes, on va donner une valeur de la sensibilité de l'unité de paysage en fonction du relief.

2830 Alors en fait, il y a trois (3) valeurs qui rentrent dans la définition de la sensibilité. Il y a la valeur, en fait le degré d'absorption qu'on appelle, ensuite il y a le degré d'insertion et il y a la valorisation qui est faite par les utilisateurs du territoire.

2835 Alors le degré d'absorption est lié au relief. Évidemment si on a un relief avec une très forte amplitude, par exemple dans la vallée de Manche-d'Épée, on passe de pratiquement l'altitude zéro (0) à l'altitude six cents mètres (600 m) en quelques mètres, donc on a un relief très accentué.

2840 Il y a des pentes fortes. Donc on a un relief qui permet de camoufler jusqu'à un certain point les structures.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2845 C'est ce que vous appelez l'absorption, capacité d'absorption?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2850 C'est le degré d'absorption donc qui peut être lié dans d'autres contextes pour d'autres types d'infrastructures, qui peut être lié aussi aux types de végétation.

Mais dans le cas présent, on a des structures assez hautes, dans le cas des éoliennes, le degré d'absorption est fonction du relief.

2855 Le degré d'insertion en rapport à l'utilisation du territoire! Par exemple si on a une utilisation du territoire où on a beaucoup d'activités industrielles, en fait pas des activités industrielles, on va avoir toutes sortes d'activités, des activités humaines, et également de la grande nature, bon, on a une variété d'utilisation du territoire. Insérer un nouvel élément avec une nouvelle valeur dans un contexte où il y a plusieurs usages va être moins contrastant que si on a un paysage où on a une seule utilisation du territoire, par exemple la conservation de la nature.

2860 Si on est dans le Parc de la Gaspésie ou dans le Parc Forillon, on est dans des territoires de conservation, évidemment amener une nouvelle activité, ça va contraster, un nouvel usage.

2865 Alors le degré d'insertion a rapport aux types d'usages, à la diversité des usages. Alors dans quelle mesure une unité de paysage est capable de prendre un nouvel usage. Si on a un territoire multiusage comme la forêt publique dans la plupart des terres publiques au Québec, puis c'est le cas derrière Manche-d'Épée, on est dans un territoire public qui est multiusage.

2870 On a de la coupe forestière, on a de la villégiature, on a toutes les traces évidemment de la coupe forestière qui sont très visibles, on a plusieurs usages qui sont déjà là.

2875 Ensuite, le dernier facteur, c'est la valorisation. La valorisation, évidemment, on peut y aller individuellement, mais la façon de s'y prendre, c'est: est-ce que c'est nommé au schéma d'aménagement, est-ce qu'il y a des lieux qui sont nommés au schéma d'aménagement, est-ce qu'ils sont reconnus, est-ce qu'ils sont protégés par une loi, est-ce qu'ils font l'objet d'une valorisation qui est reconnue de manière réglementaire!

2880 Alors ça, c'est les trois (3) facteurs qui rentrent dans l'évaluation de la sensibilité pour les unités de paysage.

2885 Maintenant, pour évaluer le degré de visibilité des structures qui est le deuxième volet de notre évaluation, on va donner un degré de contraste en fonction des formes et des usages qu'on retrouve.

2890 Alors là, on mentionnait par exemple au lac au Diable pourquoi on arrive à une valeur faible dans ce cas-là, c'est qu'on a un premier plan derrière l'autre côté du lac, on a un premier plan qui est formé des collines où on a, je crois, environ deux cent cinquante mètres (250 m) d'élévation dans la colline, et l'éolienne, elle, mesure soixante-quinze mètres (75 m).

2895 Donc si on ramène ça en degrés verticaux, les éoliennes vont occuper trois degrés (3°) de notre champ visuel, et les collines, elles, en occupent environ quatorze (14°) ou quinze degrés (15°). Et c'est ce qui domine dans notre vue.

2895 Donc on va procéder essentiellement par une quantification de ce qu'on a. Alors la vue, à partir de la pourvoirie en question, est essentiellement faite d'un deuxième plan très dominant,

fait de quinze degrés (15°) d'élévation verticale, et les éoliennes sont derrière et occupent trois degrés (3°).

2900 Donc il y a un rapport d'échelle à ce moment-là. On va considérer qu'il va pas y avoir d'écrasement.

Et le premier plan qui est fait des collines domine encore, est encore l'élément dominant de la vue.

2905 J'ai une présentation où on illustre ce qui est un impact faible, un impact moyen et un impact fort et qui donne justement des repères quantitatifs par rapport au degré de visibilité, si vous permettez.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre présentation est-elle longue?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2915 Non, elle est pas longue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 C'est parce que le temps file.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2925 Non, c'est trois (3) exemples en fait, faible, moyen et fort. Ça permet de justifier pourquoi on arrive à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 Très rapidement, et par la suite, je vais demander à monsieur Haemmerli de compléter, je vais avoir une petite question pour vous, et on va passer à la deuxième, parce que sinon, on va sauter les autres citoyens qui se sont inscrits. Très rapidement!

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2935 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Évidemment, vous allez déposer aussi pour les besoins de la Commission, merci.

2940 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Oui monsieur le Président. Donc ici, c'est en fin de compte une des vues qu'on va avoir à partir de la pourvoirie, qu'on a jugée faible.

2945 Alors on a ici qui représente moins de trois degrés (3°). Quand on parlait de trois degrés (3°), c'est l'éolienne qui est dans l'autre sens, alors là, on a quelque chose qui représente plutôt autour de un (1°), un point cinq degré ($1,5^{\circ}$). On a des éoliennes donc qui se profilent à l'horizon, qui vont respecter d'une certaine manière la topographie et qui sont dans une certaine harmonie.

2950 Alors un impact moyen dans ce cas-là, c'est un impact que le contraste va être, en fait le nouvel élément va être en équilibre avec ce qu'on avait comme scène avant d'implanter les éoliennes, donc qui va occuper en fait une dimension, qui vont prendre une dimension à peu près équivalente à ce qui composait la scène auparavant.

2955 Et un impact fort, évidemment, on a quelque chose qui domine et qui prend toute la place.

Ce qui est important de savoir, quand on dit qu'il y a un impact faible, on ne dit pas qu'il y a pas d'impact. On pose un jugement, on dit, il y a un impact, mais on considère qu'il est faible.

2960 Alors s'il y avait pas d'éoliennes ou si elles étaient très minimales, par exemple moins de point cinq degré ($0,5^{\circ}$) à l'horizon, on considère que l'impact est nul. Alors de point cinq ($0,5^{\circ}$) jusqu'à l'impact faible, bon.

2965 Quand je dis qu'il y a un impact faible, on pose un jugement, oui il y a un impact, on reconnaît qu'il y a un impact, par contre il est faible par rapport à ce qui faisait la qualité de la vue à partir de ce point de vue là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 C'est parce que vous me faites penser à une question! Les hautes collines qui sont dénudées, dans votre étude d'impact, vous dites que l'impact est fort.

Donc qu'est-ce qui fait que, comme là ici, la colline, elle est pas dénudée?

2975 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Je comprends pas, les hautes collines?

2980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans votre étude d'impact, vous faites mention des unités de paysage lacustres, et vous dites, parce que la colline est dénudée, elle a un impact d'absorption élevée. Il me semble que c'est en contraste par rapport...

2985

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Je me souviens pas exactement de ce passage-là.

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pourrai vous le trouver.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2995

PR3.1 chapitre 5 page 95.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Regardez, on y reviendra à cette question-là. Là, vous aviez pas terminé?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3005

Non, bien, c'était les trois (3) exemples pour montrer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

OK. C'est parce que moi, la question que je voyais, c'est que dans l'acétate que vous présentez, vous parlez de l'impact visuel qui s'aménage avec la ligne de la colline et de la crête, et dans l'étude d'impact, comme l'unité de paysage en paysage lacustre, puis le haut de la colline est dénudé, vous dites dans l'étude d'impact qu'elle a une capacité forte d'absorption.

On la prend en note, puis demain on va peut-être pouvoir en discuter plus en profondeur.

3015

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

Évidemment, c'est ça, il faut voir tout le cheminement. C'est des matrices, vous avez vu dans l'étude d'impact, bon, une capacité d'absorption forte va mener un impact faible, une sensibilité faible éventuellement.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Regardez, il y a une dernière question par monsieur Haemmerli, puis demain, on pourrait peut-être allonger un peu sur l'impact du paysage demain après-midi, parce que vous voyez qu'on a beaucoup beaucoup beaucoup de questions.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

3030 Allez-vous être là demain après-midi, monsieur?

PAR M. MARTIN PROULX:

C'est sûr.

3035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent. Donc monsieur Haemmerli, brièvement, ensuite on revient avec votre deuxième question!

3040 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

3045 Monsieur Leblanc ou monsieur Tremblay, outre les deux (2) photomontages qu'on a dans l'étude d'impact, et celui que la Commission vous a demandé en panorama pour le lac au Diable, avez-vous d'autres simulations à partir de ce point de vue là?

PAR M. LUC LEBLANC:

Je demanderais à monsieur Tremblay de bien vouloir répondre précisément à la question.

3050 **PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Non, à partir du point de vue du lac au Diable, on avait deux (2) photomontages et c'est tout ce qu'on a fait.

3055 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Et vous vous rappelez qu'on vous en a demandé un panoramique qui couvre l'ensemble?

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

3060 Ça devra être fait, oui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3065 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3070 Monsieur Proulx!

PAR M. MARTIN PROULX:

3075 Avant de passer à ma deuxième question, est-ce possible de revoir le tableau qui synthétisait de la part du promoteur les niveaux d'impacts, soit la sensibilité, le degré de visibilité et l'importance de l'impact anticipé, s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Bien sûr. C'est possible?

PAR M. LUC LEBLANC:

Oui monsieur le Président.

3085 **PAR M. MARTIN PROULX:**

3090 Je voudrais juste rappeler à la Commission que contrairement à ce que François vient de noter, le degré de visibilité de lac au Diable n'est pas faible, mais moyen selon ce qu'il présente ici.

Comme on reparlera demain de l'impact visuel, je pourrai peut-être réserver mes questions subséquentes à ça demain.

3095 J'aurais juste une petite question complémentaire relative à la question que vous avez posée, madame Bigué, un peu plus tôt, sur le sondage.

Serait-ce possible que le promoteur présente une méthodologie à la Commission sur les sondages qu'ils entendent faire?

3100 Et je me questionnais à savoir si lorsqu'on utilise des simulations comme on nous a présentées jusqu'ici, il y aurait pas lieu de faire ces sondages-là avant l'implantation des éoliennes qu'après? Parce que si l'impact visuel est décevant pour les répondants aux sondages, il apparaît difficile de les déplacer ou de les enlever.

3105 Ça m'apparaîtrait beaucoup plus pertinent de les faire avant, est-ce chose possible?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc, avez-vous des commentaires?

3110 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Bien, oui, on peut déposer à la Commission la méthodologie, comment qu'on fait notre sondage au niveau des touristes.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci beaucoup.

3120

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 Maintenant, j'appellerais monsieur Jean Poitras. De toute façon, on va siéger demain après-midi et demain soir, et il sera l'interlocuteur privilégié.

Donc on est rendu à monsieur Gaston Hervieux.

3130 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Monsieur le Président, ma question va s'adresser au ministère de l'Environnement et du Développement durable.

3135 Dans la Loi sur la qualité de l'environnement, il est prévu que lorsqu'il y a atteinte à la qualité de vie en matière environnementale, on a une possibilité de recours en injonction.

3140 Mais à partir du moment où on se rend compte que dans les différents éoliens, avant, pendant et après, on n'a pas d'étude concernant les risques associés aux parcs industriels éoliens en matière de santé publique puis de sécurité publique, alors si on a un recours et que le ministère accorde un certificat d'autorisation au promoteur et aussi un décret pour autoriser ces projets-là, je crois qu'en toute légitimité, on doit l'adresser à celui-là qui est responsable d'avoir donné les autorisations après avoir accepté de recevoir des études d'impact et donner une directive.

3145

On n'a pas vu à travers le temps l'évolution de la directive ni de la question des suivis environnementaux.

3150 Alors moi, j'aimerais savoir si le ministère du Développement durable a des études à déposer concernant les bruits, les bruits harmoniques tant qu'aux risques associés à la santé publique et la sécurité publique, les infrasons, les ultrasons et les champs magnétiques, électromagnétiques, les courants parasites.

3155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, vous demandez beaucoup de choses.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3160 Oui, en somme, c'est toutes les questions qui sont associées aux risques à la santé publique et à la sécurité publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 Est-ce que c'est des questions qui touchent le projet présentement?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3170 Ça touche le projet présentement. Je vous donne un exemple où ce que le promoteur en donnait une, il parlait du climat sonore.

3175 Alors là, on voyait une photographie qui montrait une série d'éoliennes sur une montagne, alors il y a certains critères d'évaluation paysagère, mais est-ce qu'il y en a en matière de bruit harmonique...

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle est votre question sur le son par exemple? On va les prendre une par une.

3180 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

3185 Bien, j'aimerais d'abord préciser que ça serait important de savoir s'il y a des études au niveau des questions qui sont reliées à la santé publique en matière de développement de parcs industriels éoliens, qui ont été étudiées ou recherchées ailleurs dans d'autres pays qui sont en train de faire des recherches. On appréhende des risques réels, on parle de distances, on reviendra sur les critères.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 OK, on a compris la question, merci.

Donc est-ce que vous avez de telles études, du côté du ministère de l'Environnement?

PAR M. DENIS TALBOT:

3195

On n'a pas fait d'études à ce niveau-là. Je sais que le ministère de la Santé et des Services sociaux se penche sur la question. Il y a des recherches en cours, je sais pas où ils en sont. Ils ont déjà évoqué cet aspect-là dans d'autres audiences.

3200

Maintenant, nous autres, on demande des suivis du climat sonore, puis dans la condition du suivi du climat sonore, parce qu'on parle du sonore essentiellement, on demande également que ce suivi-là soit accompagné d'un registre des plaintes. S'il y a des gens, c'est pas juste le bruit, mais si ça les dérange et qu'ils expliquent pourquoi.

3205

Puis dans le résultat du suivi du programme finalement, c'est ça, on sait c'est quoi les plaintes des gens, puis on en prend connaissance le cas échéant.

3210

Les premiers suivis qu'on a eus en termes de santé, on n'a pas eu écho de problèmes de santé publique.

En termes de tension parasitaire, je pense que ça s'applique pas vraiment aux parcs éoliens, c'est plutôt une problématique qui est reliée à des lignes de transport à haute tension, puis c'est un problème qui est relativement facile à gérer par Hydro-Québec au niveau des animaux en particulier.

3215

Si on parle de sons de basse fréquence, on demande dans le suivi du climat sonore de faire une mesure également des sons en basse fréquence.

3220

Les premiers rapports qu'on a eus, entre autres venant de Murdochville, nous disaient que les sons de basse fréquence ne contribuaient pas de façon significative au bruit produit par les éoliennes de cette génération-là. Ce qui était pas nécessairement le cas d'anciennes éoliennes.

3225

Il y a des études divergentes à cet effet-là. Il y a une revue de la littérature qui a été faite, entre autres en Nouvelle-Zélande, qui concluait qu'il y avait pas de problématiques de santé liées à l'émission de sons de basse fréquence reliés à l'éolien.

3230

Par contre, on entend d'autres sons de cloche ailleurs, notamment d'Europe, de France. Donc c'est difficile de trancher pour l'instant pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

3235 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Mais pas de problèmes de santé publique remarqués. Il faudrait voir du côté de la Santé également.

3240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez nous déposer vos références que vous mentionnez?

3245 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Merci beaucoup. Monsieur Hervieux, votre deuxième question!

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3255 Alors compte tenu du fait que le ministère de l'Environnement laisse cours au suivi environnemental, j'aimerais adresser la question au consultant, c'est-à-dire, est-ce que le consultant a déjà reçu un mandat ou c'est prévu déjà dans ses contrats qu'il va faire – j'aimerais une précision, j'ai bien compris, si on prend juste le climat sonore, que ça allait être aux cinq (5) ans qu'il ferait une vérification, est-ce que c'est bien ça que vous avez dit?

3260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un suivi aux cinq (5) ans? C'est ce que je comprends de la question présentement.

3265 **PAR M. LUC LEBLANC:**

3270 Monsieur le Président, premièrement, oui, je pourrais passer la parole à monsieur Francis Pelletier afin de répondre plus spécifiquement à la question, mais également, je voudrais mentionner à la Commission qu'on a évalué les impacts au niveau de la santé, et en ce qui a trait entre autres aux bruits, aux infrasons, etc.; et on a une présentation également qui pourrait éclaircir sur le sujet, si la Commission désire voir la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3275 Est-ce que la présentation est longue?

PAR M. LUC LEBLANC:

Non, on a essayé d'avoir des présentations le plus court possible.

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait vraiment apprécié si vous pouviez le faire ce soir.

3285

Mais avant, je vais fermer le registre, pour être sûr de passer à travers tous les participants. Donc ça va en arrière, oui.

OK, donc, allez-y.

3290

PAR M. LUC LEBLANC:

Donc je demanderais à monsieur Francis Pelletier, si vous voulez bien, monsieur le Président, de nous expliquer un peu plus en détail le suivi sur l'environnement sonore en termes de période tel que monsieur Hervieux a posé et par la suite pourra faire la présentation du PowerPoint qu'on a.

3295

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

3300

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Donc si vous permettez, monsieur le Président, Francis Pelletier Hélimax Énergie, si vous permettez, je vais commencer par faire la présentation concernant les impacts potentiels des éoliennes sur la santé, très courte présentation là-dessus. Si vous le permettez?

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3310

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Donc effectivement, il y a des préoccupations des gens, de la population en général qui portent sur les effets des éoliennes et sur la santé. Donc on a fait une revue de littérature exhaustive sur le sujet, et on a retenu l'ensemble des ouvrages qui ont été faits par des auteurs crédibles qui n'étaient pas proéoliens ou antiéoliens.

3315

Et ce qui en ressort de cette revue de littérature là, c'est, comme monsieur l'a mentionné, il y a principalement quatre (4) éléments qui font partie des préoccupations de la population.

3320 Par exemple le battement d'ombre, ce qu'on appelle aussi l'effet stroboscopique, les champs électromagnétiques comme monsieur Talbot en a parlé, les infrasons comme monsieur en a parlé, et également au niveau du bruit que je vais vous présenter.

3325 Si je commence par le battement d'ombre ou ce qu'on appelle les effets stroboscopiques! Rapidement, c'est quoi un battement d'ombre! Si vous regardez la figure en haut à gauche, vous voyez une section en rouge. C'est quoi le battement d'ombre, en fait c'est une alternance ombre-soleil qui est créée par le passage des pales d'une éolienne. Donc la section en rouge, c'est la section où on pourrait percevoir une alternance ombre-soleil.

3330 La figure du milieu, ce qu'il faut dire en fait, les éoliennes sont installées à plus de cinq cents mètres (500 m) des résidences, ce qui arrive, c'est que pour des gens qui sont à l'intérieur des résidences, cet effet de battement d'ombre là va être perceptible seulement au lever ou au coucher du soleil, comme on voit à la figure numéro 3.

3335 Mais l'Académie nationale de médecine en 2006 qui a fait une étude là-dessus pour essayer d'évaluer les impacts potentiels sur la santé des battements d'ombre, leurs conclusions du rapport étaient qu'il n'y a pas de risque avéré, c'est-à-dire vrai, de stimulation visuelle stroboscopique par la rotation des pales des éoliennes.

3340 Maintenant, on a parlé rapidement des champs électromagnétiques, monsieur Talbot en a parlé. Ce qui a été mentionné par le docteur Pouliot lors des audiences du BAPE le 24 mai 2006, c'était que ce qui est recommandé autant par l'Organisation mondiale de la santé, par Santé Canada que par l'Institut national de santé publique ici au Québec, c'est d'appliquer rigoureusement toutes les recommandations d'installation qui sont faites pour les systèmes
3345 électriques. Donc c'est ce qui va être fait pour le parc de Gros-Morne. Donc c'est pour cette raison-là qu'on n'a pas d'inquiétude concernant les champs électromagnétiques et le projet de Gros-Morne.

3350 Concernant les infrasons, bien, trois (3) principaux ouvrages qu'on a trouvés. Monsieur Talbot a mentionné un ouvrage qui a été fait en Nouvelle-Zélande, qui date cependant de 2004. La conclusion de ce rapport-là, si on regarde la traduction libre, monsieur Talbot le mentionnait:

3355 "Il n'y a aucune preuve à l'effet que les sons de basse fréquence ou les infrasons produits par les éoliennes modernes causent des inconvénients aux personnes demeurant près d'une éolienne ou d'un parc éolien."

Maintenant, il y a des ouvrages un peu plus récents. En 2006, l'Académie nationale de médecine de France mentionnait à plusieurs endroits dans son rapport que:

3360 "La crainte des infrasons produits par les éoliennes est sans fondement. Les niveaux d'intensité des infrasons mesurés au proche voisinage des éoliennes sont très faibles. Même à

des niveaux mille (1000) fois plus élevés, ces infrasons n'auraient pas nécessairement un effet sur la santé humaine."

3365 Finalement, dans sa conclusion, le rapport mentionne que:

"La production d'infrasons par les éoliennes est à leur voisinage immédiat bien analysée et très modérée et elle est sans danger pour l'homme."

3370 Maintenant, un ouvrage encore plus récent, mars 2008, qui provient de l'Europe, parle des infrasons et mentionne à travers son rapport que:

"À l'heure actuelle, il n'a pas été montré aucun impact sanitaire des infrasons sur l'homme, même à des niveaux d'exposition élevés."

3375 Il mentionne également que les niveaux d'intensité des infrasons mesurés au proche voisinage des éoliennes sont très faibles.

3380 Et finalement, il apparaît que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif, c'est-à-dire de l'oreille, que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons.

Ça, c'est pour les infrasons.

3385 Maintenant, au niveau du bruit! Le bruit peut occasionner un traumatisme de deux (2) manières. La première façon, et ça, ça provient de l'Organisation mondiale de la santé, c'est les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé qui stipule que lorsqu'un bruit, vous êtes en présence d'un bruit supérieur à soixante-quinze décibels (75 dB) pendant plus de huit (8) heures, vous risquez d'avoir une perte auditive. Donc si vous êtes dans une usine par exemple et pendant plusieurs années, vous êtes à quatre-vingts décibels (80 dB), vous pouvez commencer à perdre de l'audition.

3395 L'Académie française de médecine mentionne que ces intensités n'ont jamais été observées au niveau des habitations proche des éoliennes. En fait, à la base d'une éolienne même, pour avoir pris plusieurs mesures, le niveau d'intensité est aux alentours de soixante décibels (60 dB). Donc même si on est vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) à la base d'une éolienne, on devrait pas développer de surdité.

3400 Deuxième traumatisme possible au niveau du bruit, pour des intensités modérées, donc inférieures à soixante-quinze décibels (75 dB), le bruit peut perturber le sommeil et ainsi occasionner des réactions de stress et retentir sur l'état général.

3405 Maintenant, toujours selon l'Organisation mondiale de la santé, donc l'Organisation mondiale de la santé stipule que pour des niveaux sonores inférieurs à trente décibels (30 dB) et ça, à l'intérieur des résidences, il n'y aura aucune perturbation du sommeil.

3410 Nous avons fait une simulation, demain probablement je pourrai vous faire la présentation des différentes étapes qu'on fait pour obtenir les résultats de nos simulations sonores, mais cette simulation vous démontre qu'on va être à des niveaux sonores à l'intérieur des résidences, fenêtres ouvertes, inférieurs à trente décibels (30 dB).

Donc il y a pas d'inquiétude au niveau de la perturbation du sommeil selon les critères de l'Organisation mondiale de la santé.

3415 Donc ça conclut ma présentation au niveau des inquiétudes concernant les éoliennes et la santé des humains.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Merci beaucoup.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3425 Monsieur le Président, oui, il y a une présentation qui peut être intéressante jusque-là, mais il manque certains éléments.

3430 Quand on parle de bruit harmonique, de bruit continu, on n'a pas eu d'exposé sur ces aspects-là. Les ultrasons, les fréquences, lorsque la pale passe devant la tour et ça crée des vibrations, une exposition prolongée, si ça se rend jusqu'à des habitations où les gens dorment ou qui habitent en permanence. Alors ça, ce serait intéressant d'avoir plus d'information.

3435 Parce qu'en quelque part dans les études, on référait en Europe, on parlait même d'espacer entre les maisons jusqu'à mille deux cents mètres (1200 m). Alors il doit y avoir une justification qui emmène ce critère-là, comparativement à cinq cents mètres (500 m).

3440 Alors là, j'aimerais, si c'est possible, qu'il nous dise effectivement si le promoteur veut nous expliquer qu'est-ce qu'il en est des bruits harmoniques, des bruits continus, des ultrasons, s'il y a des études sur ça précisément, parce qu'on parlé beaucoup d'infrasons mais très peu, on n'a pas de référence précise en ce qui concerne les ultrasons, puis les bruits harmoniques et le bruit continu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Dernière question!

PAR M. LUC LEBLANC:

Je demanderais à monsieur Pelletier s'il vous plaît de bien vouloir répondre à la question.

3450 **PAR M. FRANCIS PELLETTIER:**

Donc monsieur le Président, j'ai noté trois (3) points mentionnés par monsieur, les bruits harmoniques, les ultrasons et les vibrations également.

3455 Bon, au niveau des vibrations, dans des anciens parcs, il y a longtemps, il y a effectivement eu des problèmes de vibrations; c'était principalement les éoliennes qui étaient qu'on appelle sous le vent, c'est-à-dire qui étaient derrière, il y avait des tours en treillis et qui étaient très proche des habitations. Et effectivement, pour certaines habitations, il y a eu des problèmes de vibrations à l'époque.

3460 Donc au niveau, les tours en treillis n'existent plus maintenant, pour plusieurs autres raisons dont celle-là, et cette expérience-là a permis de démontrer qu'il vaut mieux mettre les éoliennes suffisamment loin, ce qui est fait avec des critères d'implantation comme à cinq cents mètres (500 m) par exemple.

3465 Au niveau des bruits harmoniques et des ultrasons, en fait, nous, on a fait une revue de littérature là-dessus. Le rapport de l'Académie nationale de médecine en France faisait la revue de l'ensemble de toutes les préoccupations concernant l'effet potentiel des éoliennes sur la santé des humains et ils n'ont pas relevé au niveau des bruits des harmoniques que c'était une
3470 préoccupation, qu'il devait y avoir une préoccupation. La même chose pour les ultrasons aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup. Donc ça complète.

3475

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Est-ce qu'on peut avoir une référence par rapport à ce qu'il a expliqué?

3480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3485

Le critère de cinq cents mètres (500 m) dont vous référez pour justement éviter ces problématiques...

PAR LE PRÉSIDENT:

3490

Mais regardez-moi! Brièvement, parce que là, vous êtes rendu à une quatrième ou une cinquième question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3495

C'est juste pour une précision pour pas revenir spécifiquement là-dessus!

Mais le critère de cinq cents mètres (500 m) dont il réfère réfère à quoi, le critère de cinq cents mètres (500 m)? Il est pris où, il est référé où, sur quelle base scientifique?

3500

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Leblanc.

3505

PAR M. LUC LEBLANC:

Oui, je demanderais à monsieur Pelletier s'il vous plaît de bien vouloir répondre à la question.

3510

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

En fait, le critère de cinq cents mètres (500 m) provient principalement de réglementation.

3515

Si je répons plutôt scientifiquement, c'est qu'à partir de cinq cents mètres (500 m), au niveau de la propagation du bruit, à cinq cents mètres (500 m) on arrive à des niveaux sonores qui sont habituellement en bas de quarante décibels (40 dB), ce qui nous permet de s'assurer du respect pour une éolienne, de s'assurer du respect des critères du MDDEP, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

Combien de résidences sont à moins de cinq cents mètres (500 m)?

PAR M. LUC LEBLANC:

3525

Aucune, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Merci. Ça va!

PAR M. GASTON HERVIEUX:

On reviendra.

3535

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement.

3540

ALAIN R. BEAULIEU

PAR LE PRÉSIDENT:

3545

J'appelle maintenant le dernier intervenant, monsieur Alain R. Beaulieu s'il vous plaît.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3550

Rebonsoir. Je vais essayer d'être plus clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Beaulieu.

3555

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Je vais y aller avec la question de monsieur Poitras qui a dû s'absenter. C'est bien sûr que vous allez pas lâcher le morceau, je parle des bailleurs de fonds puis les promoteurs, c'est Cartier énergie.

3560

C'est bien sûr que si je dis, moi, les bruits, les ci, les ça, puis monsieur dit, bon, on va la tasser un peu, bon moi, je dis, j'aimerais mieux pas la voir, bien, on va la tasser. Ça se tasse tu, ça, avant de les bâtir?

3565

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez pensé à une éolienne en particulier ou à plusieurs?

3570

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Bien, en tant qu'intervenant touristique, parce que je suis président, je parle pas de ce projet ici, c'est un projet, bon, qui est à venir, sera-t-il accepté ou non!

3575 On nous montre une photo, pas qui était truquée, mais je pense qu'il avait oublié que moi, quand je la regarderais, je connais bien le coin, je suis forestier de métier, cartographe. Alors je dis, mon cher ami, elles sont pas à la bonne place. Ah, il veut m'obstiner un petit peu, je suis venu au monde ici, mon ami!

3580 Alors effectivement, elle était pas truquée, mais est-ce qu'on a dû revoir la photo, bon. On dit, on leur voit un peu la tête, y aurait-il moyen, ces trois (3)-là, qu'on les déplace un peu?

3585 Semble-t-il, je parle avant de les bâtir, semble-t-il que c'est faisable. Bon évidemment, si j'essaie de tasser, c'est vers là, vers l'ouest, elles vont toutes tomber à terre. Il y a sûrement des inconvénients qui vont arriver.

Ma question, c'est celle-ci! Y aurait-il moyen de la changer de place un peu avant de la bâtir?

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour ça qu'il faut savoir laquelle.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3595

Laquelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

3600

Laquelle vous aimeriez déplacer?

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3605 Celles du lac au Diable, parce que c'est des amis, je connais bien le lac au Diable parce que mes mains l'ont ramé longtemps!

Ou celles de la réserve écologique. Mais gardez-nous notre chemin jusqu'à temps qu'il bouche tout seul!

3610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends bien, du côté du lac au Diable, on y reviendra tantôt...

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3615

Parce qu'on va prendre celles-là comme exemple, on a vu l'acétate tantôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620 Est-ce qu'il y a une grande difficulté de les reculer? C'est la question.

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3625 Avant de les bâtir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au lac au Diable, il y en a quoi, il y en a cinq (5)?

3630 Au lac au Diable, il y en a combien d'éoliennes? Il me semble qu'il y en a cinq (5).

PAR M. LUC LEBLANC:

3635 De visibles, il faudrait que je vérifie exactement, mais c'est peut-être l'idée de grandeur.

3640 Ce qu'il faut peut-être préciser pour répondre à monsieur, c'est, comme j'ai montré dans la présentation initiale où j'avais l'ensemble des contraintes relatif – ou les critères d'implantation d'un parc éolien, et également en dessous la carte de la ressource éolienne, on voit que le territoire initial est diminué considérablement. On parle autour de soixante-dix pour cent (70 %) qu'on ne peut pas installer d'éoliennes sur le territoire.

3645 Et lorsqu'on vient déplacer une éolienne, ça peut impliquer le déplacement de quatre (4), cinq (5) voire dix (10) éoliennes, en raison des différentes étapes que je vous ai présentées tout à l'heure.

3650 Donc pour nous présentement, la configuration qui est présentée, c'est une configuration optimale tant au niveau du respect de la réglementation, du respect de l'ensemble des critères d'implantation ou des contraintes du milieu que de la ressource éolienne.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3655 Monsieur Leblanc, on a deux (2) photomontages du lac au Diable, d'accord. Alors il y a une série qui est, je vais essayer de pas dire de bêtises, au sud-est qui sont les éoliennes 29, 50, 51, 52 et des poussières, elles, elles sont dans une zone de contraintes qui m'a l'air plutôt étroite.

Mais par exemple, les trois (3) ou quatre (4) qui sont – l'acétate que vous aviez tantôt, vous êtes en train d'y travailler?

3660 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Est-ce que c'est, monsieur Haemmerli, l'acétate de la carte avec l'ensemble des contraintes ou la photo?

3665 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Bien, celle qui superpose les contraintes et le gisement éolien.

3670 **PAR M. LUC LEBLANC:**

D'accord, on va la mettre à l'écran.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3675 S'il vous plaît. C'est dans la série 3. Non, on l'a pas, c'est celle qui a été présentée au début, bon.

3680 Bien voilà, on voit les éoliennes qui sont mettons au nord-est du lac au Diable, qui sont dans des zones relativement étroites. Il reste pas grande flexibilité d'après ce que vous nous avez dit.

3685 Mais elles sont aussi moins visibles. Mais celles qui seraient les plus visibles qui sont presque immédiatement au nord du lac au Diable, celles-là, oui, est-ce qu'il y a pas un petit peu plus de flexibilité pour ces éoliennes-là?

Je pense que c'était ça le sens de la question à monsieur.

PAR M. LUC LEBLANC:

3690 Comme je vous ai expliqué, oui, sur la carte, on peut voir qu'il y a un peu, il peut y avoir théoriquement plus d'endroits ou d'espace. Par contre, je vous ai également présenté l'espacement entre les éoliennes. Donc quatre cents mètres (400 m) entre une éolienne une en arrière de l'autre et deux cent quarante mètres (240 m) une à côté de l'autre.

3695 Donc cet élément-là de configuration, vous comprendrez qu'il est extrêmement difficile à cartographier ou pratiquement. Là, c'est des éléments qu'on vient prendre en compte lorsqu'on fait le positionnement très précis de l'éolienne.

3700 Et si on se rapproche par exemple à l'intérieur du quatre cents mètres (400 m), on a un risque très fort de perturber ou de nuire à la production de l'éolienne qui est en arrière. Donc ce sont des éléments qu'on a pris en compte.

Donc présentement, la configuration qui est là, elle est optimale, et si on pourrait déplacer ou les éloigner, on l'aurait fait, là.

3705

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Bien, c'est l'objet de ma question, étant donné qu'elles sont les quatre (4) toutes seules, et puis qu'on a quand même une certaine superficie, moi, dans ma tête, je vois une certaine souplesse dans le positionnement possible de ces quatre (4)-là.

3710

PAR M. LUC LEBLANC:

Bien, il y a également, je pourrais transférer la question à monsieur Pelletier, mais peut-être juste pour mentionner que les différentes couleurs à l'intérieur de la carte qu'on voit ici sont également un indicateur qu'on prend en compte.

3715

Et vous comprendrez qu'également au niveau de la localisation, la microlocalisation de l'éolienne, bien, ce sont des modèles mathématiques qui vont venir nous dire, bien regardez, c'est là qu'il faut la mettre, l'éolienne.

3720

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Cette carte-ci, est-ce qu'on l'a dans le document, non? Est-ce que vous allez la déposer?

3725

PAR M. LUC LEBLANC:

Oui, on va déposer la présentation que j'ai faite, et la carte est à l'intérieur.

3730

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Par exemple, si vous aviez à les déplacer mettons plus près de la ligne qui descend le long de la réserve écologique, ce qui résout pas votre problème non plus, mais si vous aviez à les déplacer, est-ce qu'on peut d'une certaine manière, pourriez-vous nous évaluer, je sais pas, la perte de rendement du parc? C'est faisable?

3735

D'abord, j'imagine qu'il faudrait choisir une nouvelle configuration?

PAR M. LUC LEBLANC:

3740

Bien, si vous voulez, je demanderai à monsieur Francis Pelletier de peut-être nous éclaircir un peu plus sur comment on procède pour faire vraiment la localisation des éoliennes et comment on arrive à cette configuration-là.

3745 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord.

3750 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Donc monsieur le Président, je comprends très bien la question, est-ce qu'on peut déplacer des éoliennes!

3755 Maintenant, pour répondre à la question, j'ai une présentation qui reprend certains des points de monsieur Leblanc ou je peux y répondre un peu plus succinctement, mais l'art de faire une configuration tient en compte plusieurs éléments, que Luc en a mentionné quelques-uns, mais il y en a d'autres aussi à considérer. Et c'est important de comprendre chacun des paramètres à considérer lorsqu'on fait une configuration pour pouvoir visualiser pourquoi on est arrivé à cette configuration-là et pourquoi à certains autres endroits, on les a pas utilisés.

3760 Donc je fais la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Allez-y monsieur Pelletier.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

3770 Donc faire une configuration, comme je mentionnais, c'est un travail de longue haleine, c'est notre spécialité chez Hélimax Énergie, c'est ça qu'on fait depuis plusieurs années, donc on s'improvise pas, entre guillemets, pour placer des éoliennes comme ça, il y a plusieurs choses à considérer. Donc il y a certains items que monsieur Leblanc a mentionnés, je vais passer rapidement sur ces items-là.

3775 Il a mentionné par exemple les analyses de contraintes, on a parlé du sillage, je vais vous en parler un peu plus en détail, mais il y a d'autres éléments qu'il faut considérer lorsqu'on fait des configurations, ce qu'on appelle les effets topographiques, et je vais vous présenter le bruit qu'il faut également considérer lorsqu'on fait une configuration, l'accessibilité et le potentiel éolien, comme monsieur Leblanc l'a mentionné.

3780 Monsieur Leblanc a un peu présenté cette carte-là, c'est l'étendue du domaine, du territoire présumé pour le Parc éolien de Gros-Morne. Il a parlé également de différentes contraintes, biologiques, humaines et physiques qu'il fallait considérer. Et lorsqu'on jumelait l'ensemble de toutes ces contraintes-là, bien, les seuls endroits qui restent pour implanter des
3785 éoliennes, c'est les secteurs qui sont en blanc.

Sur les secteurs en gris, on ne peut pas en mettre. Il reste finalement environ vingt-cinq pour cent (25 %) du domaine initial où on peut implanter des éoliennes.

3790 Maintenant, il y a d'autres éléments, c'est pas juste où il y a du blanc où on peut mettre des éoliennes, il y a d'autres éléments à considérer également.

Le sillage, on en a parlé beaucoup, c'est un élément très important à considérer lorsqu'on fait la configuration d'un parc éolien.

3795

Ce que vous voyez ici, c'est une photo qui a été prise par un laboratoire américain NREL, le vent provient de la gauche. Eux, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont mis des fumigènes au bout d'une pale pour nous aider à visualiser qu'est-ce qui se passe derrière une éolienne.

3800 Donc derrière une éolienne, c'est une zone d'air qui est perturbée. Il y a deux (2) conséquences sur les éoliennes si on les met trop proche. La première, perte énergétique.

3805 La deuxième conséquence, c'est au niveau de la structure même de l'éolienne, puis c'est celle-là qui est la plus importante à retenir, si on veut, dans le contexte ici. Si on les met trop proche, cette zone perturbée là de vent va venir créer de la fatigue sur l'éolienne et ça risque d'affecter la durée de vie des éoliennes.

Donc on a des outils informatiques pour calculer le niveau de sillage ou de perturbation des éoliennes et pour s'assurer que ça viendra pas affecter la durée de vie de façon significative.

3810

Ça, c'est le point peut-être le plus important que j'ai à vous mentionner dans cette présentation-ci.

3815 Monsieur Leblanc vous a présenté des critères approximatifs de séparation des éoliennes, c'est des règles du pouce. C'est approximatif. Plus on a d'éoliennes, plus ces distances-là doivent être importantes. On présente l'exemple ici, six (6) éoliennes, si le vent dominant, la direction du vent dominant provient du sud, bien, les éoliennes qui sont en ligne avec la direction du vent dominant, et à cause du sillage, devront être distancées de façon plus importante, donc environ de quatre cents (400 m) à six cents mètres (600 m).

3820

Et perpendiculaire à la direction du vent dominant, ça va être de cent cinquante (150 m) à quatre cents mètres (400 m) de distance de séparation. C'est des règles du pouce, puis on utilise des outils informatiques pour établir les vraies distances.

3825 Maintenant, il y a d'autre chose que monsieur Leblanc n'a pas mentionné dans sa présentation, en voici d'autres qu'il faut considérer. Ce qu'on appelle les effets topographiques.

Si vous voyez ici, c'est une photo qui a été prise dans une soufflerie. Le vent provient de la gauche, les lignes en blanc que vous voyez, ça se trouve à être des particules d'air en

3830 déplacement. Donc vous voyez derrière la colline, il y a une zone perturbée, on appelle ça une zone de recirculation, c'est un terme technique, vous voyez que c'est perturbé.

Et encore là, lorsqu'on positionne nos éoliennes, il faut s'assurer, lorsqu'on est derrière une colline, que l'éolienne ne sera pas dans cette zone perturbée là. Idéalement, on la met dans
3835 cette position-ci, donc vous voyez que le bas de la pale de cette éolienne-là est à l'extérieur de la zone perturbée, et encore mieux, bien, on se met au-dessus de la colline.

Donc vous voyez par exemple à l'est de la zone écologique, à cause de cet effet topographique là, on peut pas déplacer les éoliennes dans le bas de la pente, dans la pente
3840 descendante, il faut faire attention à ce qu'on appelle les effets topographiques.

Donc il y a autre chose à considérer au niveau du bruit, bon là, on pourra en parler plus en longueur demain, il y a plusieurs modèles qu'on utilise pour essayer de modéliser la propagation des ondes sonores au niveau des récepteurs, et on doit s'assurer du respect des
3845 critères suggérés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Autre chose, l'accessibilité. Donc il faut pouvoir construire ces éoliennes-là, pour pouvoir les construire, bien, il faut pouvoir accéder au terrain. Étant donné que c'est des équipements qui sont lourds et longs, bien, il faut premièrement des rayons de courbure qui sont assez
3850 importants; on parle de rayons de courbure au minimum de quarante et un mètres (41 m) de rayon. Les pentes maximales aussi doivent être environ dix pour cent (10 %).

Et finalement, monsieur Leblanc en a parlé, les éoliennes n'ont pas de raison d'être s'il y a pas de vent. Ce qu'on présente ici, ça se trouve à être la carte des vents.

3855 Maintenant, on arrive à ce résultat-là, et c'est la carte des vents qui est en dessous avec l'ensemble des contraintes ajoutées.

Je parlais de sillage, le point le plus important, regardez, juste pour vous donner une idée, la densité des éoliennes, si je prends mon pointeur ici, je porte votre attention dans le secteur qui est ici environ, je veux juste donner une idée de la densité des éoliennes qui sont là.

Si on essaie d'ajouter une éolienne par exemple ici, bien, la densité de l'éolienne va être trop importante pour nous assurer que la structure ne sera pas affectée. Donc lorsqu'on vient
3865 positionner, je parlais de sillage tantôt, c'était mon point le plus important, c'est le critère qui est le plus important pour le site de Gros-Morne, à cause de la densité du parc.

Donc déplacer des éoliennes, c'est pas facile à cause de la densité importante de ce parc-là.

3870 Un point important avant que vous me posiez la question, le secteur ici, pourquoi on n'a pas mis d'éoliennes! Il y a un autre critère que j'ai pas présenté dans ma présentation, c'est un

élément qu'on appelle les vents extrêmes. S'il y a trop de vent, au niveau de la structure, ça peut être dommageable aussi.

3875

Donc il y a seulement ce secteur-là ici, malgré qu'il nous semble disponible à la carte ici, qu'on peut pas mettre d'éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3880

Monsieur Pelletier, un autre petit détail dans le genre de celui que j'ai dit au début, lorsqu'on va relire les transcriptions puis qu'on va lire des "ici", on va avoir de la misère!

Alors si vous pouvez donner un petit peu de détails en précisant le coin nord-ouest!

3885

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Oui, tout à fait, désolé. Donc effectivement, c'est le point au nord-ouest, à l'extrême nord-ouest du Parc de Gros-Morne que je mentionnais.

3890

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Les quatre (4) points en bas, les quatre (4) points au sud du lac au Diable, au nord du lac au Diable, voyez-vous, on en voit quatre (4), je sais pas si c'est le nombre qui devrait y être, c'est parce qu'il y a une pente abrupte de l'autre côté vers l'est ou je sais pas! Disons, pour les reculer!

3895

PAR LE PRÉSIDENT:

D'ailleurs, est-ce que c'est quatre (4) ou plusieurs au nord du lac au Diable?

3900

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

On parlait de cinq (5) tantôt, je vois quatre (4) points.

3905

PAR M. LUC LEBLANC:

Je demanderais à monsieur Francis Pelletier de bien vouloir répondre à la question s'il vous plaît.

3910

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

Pour répondre à la question, combien d'éoliennes qui sont à proximité...

3915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, c'est parce qu'on voit quatre (4), on dirait qu'il y a quatre (4) éoliennes de présentes au nord du lac au Diable alors que dans le photomontage, il y en a plus de cinq (5).

3920 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

C'est parce qu'on voit le numéro, 132, 133, 135 et puis 134. C'est les quatre (4) qu'on voit. Est-ce qu'il y en a d'autres?

3925 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

La question de monsieur Beaulieu, en fait il vient de reposer la même question que je vous ai posée tantôt.

3930 Ces quatre (4)-là, est-ce que d'une manière quelconque, on peut les déplacer? Ou plutôt, qu'est-ce qui fait, d'après les critères que vous nous avez mentionnés, monsieur Pelletier, que ces quatre (4)-là, on peut pas vraiment jouer sur leur localisation?

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3935

À partir des critères qu'on nous a donnés tantôt, pente abrupte ou colline ou trop de vent ou trop d'interférences, etc.

PAR M. LUC LEBLANC:

3940

Je demanderais à monsieur Pelletier de bien vouloir répondre à la question s'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

3945

Donc il y a deux (2) raisons. Si on déplace ces quatre (4) éoliennes-là, il va y avoir une diminution de la production énergétique significative, puis il va y avoir, au niveau de la structure des éoliennes aussi, diminution de la durée de vie utile des éoliennes à cause du sillage.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

3950

Pouvez-vous quantifier? Peut-être pas ce soir mais demain?

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

3955

J'ai eu la chance de faire des relevés pour la firme Genivar l'hiver passé au GPS évidemment et à la boussole, et puis celui qui était en arrière de moi, pourrais-tu avancer, il faudrait que dix (10) fois tu me paies plus, parce qu'on était là, comprenez-vous!

Alors le point devait être là-bas, je peux pas aller là, moi là, c'est six cents pieds (600 pi) d'à pic. Si tu me paies plus, je vais peut-être bien y aller! Je vais louer un outil.

3960

Évidemment, j'ai pu voir que oui, le point GPS peut être bien, mais j'avais encore cent mètres (100 m) à faire pour trouver le point, alors qu'on était complètement dans le vide. On a regardé la température évidemment, puis nos instruments, mais je me dis, si on avait encore un cent mètres (100 m) à faire alors qu'on était complètement dans le vide, c'est donc qu'ils vont devoir reculer leur point puis le mettre au bord.

3965

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, c'est parce qu'on parle de plusieurs choses!

3970

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

C'est un petit peu l'expérience que je veux vous faire part.

3975

Et puis je vais pas en poser d'autres questions si ça fait de la polémique comme ça, parce que ces gens-là vont dire que c'est moi qui les garde. Leur femme va dire que c'est moi qui les garde à veiller!

PAR LE PRÉSIDENT:

3980

Il y a pas de polémique, on n'émet pas d'opinion, on fait juste se renseigner scientifiquement comment on peut, en quoi les éoliennes, comment les éoliennes sont placées sur le site, et on veut tout simplement clarifier la question pour savoir c'est quoi les contraintes.

3985

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

Bien là, la contrainte dans la dernière question, un, on voit quatre (4) points, deux, monsieur Proulx semble dire qu'il y en a huit (8), on nous dit que si on les déplace de quelque cent mètres (100 m), bien, ils vont pas avoir, l'énergie sera pas là.

3990

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, on va préciser les points un par un.

3995

Premièrement, dans les quatre (4) points qu'on voit là, peut-être que dans le photomontage, c'était pas le même point d'observation. Dans le photomontage, on voit plus de quatre (4) éoliennes.

Donc j'imagine, parce que là, j'ai pas les cartes devant moi, on en voit combien?

4000

Sur le photomontage, on en voit six (6). On va essayer de préciser le nombre de points et après ça, on reviendra sur les explications. C'est important de prendre les questions une par une.

4005 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

Toujours par rapport à la carte!

4010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Toujours par rapport à la carte.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

4015 Ça fait plusieurs cartes!

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 S'il vous plaît, on a ici les numéros, monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez les numéros?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

4025 Photomontage numéro 11 qui sont les plus éloignées, les éoliennes qu'on voit sont 29, 52, 50, 55, 51 et 45.

Et puis sur le photomontage 12, en fait, celles qui apparaissent, c'est la numéro 134, et puis il y en a une autre en retrait mais qui est ici cachée par la végétation, qui doit être la 135.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc à ce moment-là, ça pourrait expliquer pourquoi dans votre carte vous avez quatre (4) points, est-ce que c'est ça?

4035 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur le Président, on va essayer de clarifier vraiment la situation.

4040 Regardez, sur ce photomontage-là, on voit les deux (2) éoliennes ici, OK. Donc tantôt, on avait une carte, on parlait de quatre (4) éoliennes. Donc ces deux (2) éoliennes-ci, on les voit pas sur le photomontage. Vous me suivez?

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Oui.

PAR M. LUC LEBLANC:

4050 Si on peut voir l'autre photomontage!

PAR LE PRÉSIDENT:

Dites les numéros, pour les besoins de la transcription s'il vous plaît!

4055 **PAR M. LUC LEBLANC:**

134 et 135.

PAR LE PRÉSIDENT:

4060 Donc 134 et 135 apparaissent au photomontage alors que les autres, c'est quels numéros?

PAR M. LUC LEBLANC:

4065 Les deux (2) autres sont 133 et 132 effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 Merci.

PAR M. LUC LEBLANC:

4075 Et sur ce photomontage-là, on voit les éoliennes ici que monsieur Haemmerli vient d'énumérer, soit 29, 52, 50, 55, 45 et 51.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

4080 On voit à partir du lac au Diable à l'est, on voit les 29, 52, 50, 55, 45, 51, alors que tantôt, quand vous nous avez montré la carte, tout à fait au nord, au nord-ouest, c'est la 135, 134, 133, 132, les quatre (4) points.

Mais est-ce qu'on voit vraiment à partir du lac au Diable, quand on est situé au sud du lac au Diable, on verrait tout ce point de vue de lac au Diable est et tout ce point de vue de lac au

4085 Diable ouest? Parce que votre photomontage que vous nous avez montré, d'après la référence de monsieur Haemmerli, on les verrait, photomontages 11 et 12.

PAR M. LUC LEBLANC:

4090 Les éoliennes qu'on voit à partir du lac au Diable sont les éoliennes qu'on a identifiées dans les deux (2) photomontages qui sont dans le document cartographique de l'étude d'impact.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

4095 C'est 11 et 12, c'est ça que vous avez, là?

PAR M. LUC LEBLANC:

4100 C'est bien ça, madame Bigué.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça complète la réponse.

4105 Vous aviez plusieurs questions, vous, là!

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

4110 Non, j'ai droit à deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT:

Une dernière.

4115 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

J'ai droit à deux (2), mais celle-là de Poitras. Monsieur Poitras, lui, s'interrogeait, c'est un peu facile à y répondre, puis on voudrait pas passer deux (2) heures non plus là-dessus!

4120 Si on fait une référence aux composantes qui sont gigantesques qui pourraient venir par exemple de Gaspé, Glass Fiber, on sait bien que la 198 passe pas dans les villages et tout ça. Notre interrogation, c'est celle-ci!

4125 Est-ce que, s'ils viennent par la 198, à partir de l'ouest en venant vers l'est, Murdochville, on s'en va à l'Anse-Pleureuse, est-ce qu'ils vont pas prendre un chemin vers l'est maintenant qui va s'en venir vers le lac au Diable pour installer les éoles, étant donné que les composantes sont grosses?

4130 Maintenant, les petits restaurants, les petits commerces de chez nous et tout ça aimeraient bien les voir passer, ces travailleurs-là puis ces gens-là. Alors l'interrogation de monsieur Poitras était celle-ci, il travaille pour la ZEC Madeleine, zone d'exploitation contrôlée, soit la rivière à saumon, et puis il se disait, est-ce qu'ils vont juste briser notre chemin ou ils vont faire un chemin et nous le réparer, de façon à ce qu'on puisse voir dans les commerces locaux ce beau monde là pour les quelques années qu'ils vont y être?

4135 Je vous remercie, c'était ma question et j'en ferai part à monsieur Poitras.

PAR LE PRÉSIDENT:

4140 On va voir si on la comprend bien. Vous voulez avoir, dans le fond, le tracé qu'ils vont emprunter...

PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:

4145 Je veux pas l'avoir pantoute, le tracé, je veux qu'on y pense!

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

4150 **PAR M. ALAIN R. BEAULIEU:**

Moi, je veux pas rien en toute, je veux juste qu'on y pense!

PAR LE PRÉSIDENT:

4155 Donc je vais poser la question à monsieur Leblanc. Est-ce que vous y avez pensé?

PAR M. LUC LEBLANC:

4160 On a pensé à bien des choses, monsieur le Président!

Donc l'accès au domaine du parc pour les composantes d'éoliennes, je pense que c'était la question de monsieur, va passer effectivement par la 198. Donc les pales vont provenir de Gaspé et les composantes d'éoliennes vont provenir, les tours vont provenir de Matane.

4165 Donc on a la carte ici avec la Route 198. On va rentrer dans le domaine du parc par le chemin communément appelé dans la région le chemin de GDS, donc l'industriel forestier.

4170 La préoccupation que j'ai pu percevoir de monsieur Beaulieu, je pense, est au niveau de l'impact économique de l'affluence des travailleurs, enfin des camions de composantes dans les

4175 commerces locaux. Ce qu'on a vu dans la construction de nos parcs, que ce soit à Baie-des-Sables, Anse-à-Valleau ou Carleton présentement, l'impact économique au niveau du transport des composantes, au niveau de l'affluence de main-d'oeuvre, est minime comparé à l'affluence de travailleurs de la construction qui vont venir dans la région, qui vont s'héberger dans la région, qui vont se nourrir dans la région, et vont dépenser dans la région.

Donc au niveau de l'impact économique que va avoir la construction du parc dans les commerces de la région, ça va être assez important.

4180 D'autant plus, lorsqu'on est présentement dans la construction de Carleton, du Parc de Carleton, il y a un nombre assez important de commerces et d'hébergement, de restauration, et les commerçants nous disent qu'ils ont vraiment senti l'apport économique du parc suite à la construction et de l'ordre d'environ trente pour cent (30 %), de l'augmentation de leur chiffre d'affaires.

4185 Donc dans un secteur où on arrive pour la construction, l'impact économique se fait vraiment sentir, et ce n'est pas nécessairement par les camionneurs qui transportent les composantes mais plutôt vers les employés de la construction qui vont être massivement dans la région.

4190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup monsieur Leblanc.

4195 Ceci met fin à notre première séance de travail. Je vous invite, je remercie donc tous les participants, toutes les personnes-ressources, tous les citoyens, les conseillers du promoteur, et je vous donne rendez-vous demain à treize heures (13 h) ici même.

Merci beaucoup et bonne fin de soirée.

4200

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 SEPTEMBRE 2008
À TREIZE HEURES (13 H)

4205

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4210

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.